

LE CARBONE LORRAINE

Société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 31 705 394 euros

Siège social :

Immeuble La Fayette, 2/3, place des Vosges – La Défense 5 - 92400 Courbevoie

572 060 333 R.C.S Nanterre

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2008

**déposée auprès de l’Autorité des Marchés Financiers
le 17 septembre 2009**

Le document de référence 2008 a été déposé auprès de
l’Autorité des Marchés Financiers le 17 mars 2009 sous le numéro D.09-127)

Des exemplaires du document de référence et de son actualisation
sont disponibles auprès de la société Le Carbone Lorraine, Immeuble La Fayette,
2/3, place des Vosges, La Défense 5, 92400 Courbevoie,
sur le site Internet de Carbone Lorraine : www.carbonelorraine.com,
et sur le site Internet de l’Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org

SOMMAIRE

La présente actualisation a pour objet de mettre à jour le document de référence déposé par Carbone Lorraine le 17 mars 2009 sous le numéro D.09-127 (le "Document de Référence"). Ne figurent dans la présente actualisation que les sections du Document de Référence pour lesquelles une actualisation s'est avérée nécessaire.

1. Responsable du document de référence actualisé et responsables du contrôle des comptes	3
Responsable du document de référence actualisé	3
Attestation du responsable du document de référence actualisé	3
Responsables du contrôle des comptes	3
2. Renseignements à caractère général concernant Carbone Lorraine et son capital	4
3. Politique d'Investissement	11
4. Facteurs de risques	12
5. Organes d'administration et de direction générale	13
Conseil de surveillance	13
Directoire	15
Comité directeur	15
Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	15
6. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	16
7. Conventions et engagements réglementés	16
Conventions et engagements réglementés au 31 août 2009	16
8. Evolution récente et Perspectives	17
Evolution récente	17
Perspectives	25
9. Renseignements concernant l'activité et les comptes semestriels (rapport semestriel)	26
Description de l'activité à fin juin 2009	26
Comptes consolidés résumés à fin juin 2009	30
Annexe	40
Rapport des commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés	81
10. Table de concordance	82

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ACTUALISE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Responsable du document de référence actualisé

M. Ernest Totino
Président du directoire

1.2 Attestation du responsable du document de référence actualisé

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité figurant en pages 25 à 81 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

Les informations financières historiques présentées dans cette actualisation ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 81 et qui contient l'observation suivante :

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 qui expose les changements de méthode de présentation faisant suite à l'application des normes IFRS 8 « Segments opérationnels » et IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009. »

Ernest Totino
Président du directoire

1.3 Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés,
185, avenue Charles-de-Gaulle,
92200 Neuilly-sur-Seine
Date du premier mandat : 1986
Date du dernier renouvellement de mandat : 2004
Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

KPMG Audit - Département de KPMG SA
Immeuble KPMG, 1, cours Valmy,
92923 Paris-La Défense cedex
Date du premier mandat : 2004
Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

Société BEAS
7-9, villa Houssay,
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : 2004

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

S.C.P. Jean-Claude André & Autres

2 bis, rue de Villiers,

92309 Levallois-Perret Cedex

Date du premier mandat : 2004

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

2. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

Assemblée générale mixte du 19 mai 2009

L'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009 a adopté l'intégralité des projets de résolutions présentés au vote des actionnaires.

Intervention de la société sur ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009 a autorisé, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à opérer en bourse sur ses propres actions en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L225-197-1 à L225-197-3 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Le prix maximal d'achat est fixé à 50 € par action. Ce prix est fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 71 486 050 €.

Depuis le 19 mai 2009, à l'exception des rachats effectués dans le cadre du contrat de liquidité, la Société n'a pas fait usage de cette autorisation. Au 31 août 2009, 48 190 actions sont détenues dans le cadre dudit contrat de liquidité.

Montant du capital

Au jour des présentes, le capital social est fixé à 31.705.394 euros, divisé en 15 852 697 actions de 2 euros nominal toutes de même catégorie.

Autorisation d'augmentations de capital

AGM DU 12 DECEMBRE 2008

Émission de Bons d'émission d'actions (BEA) :

L'Assemblée Générale a autorisé, pour une période de 18 mois, l'émission, en une ou plusieurs fois, de BEA au profit de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, qui sera ensuite tenue de souscrire les actions ordinaires nouvelles de la Société sur demande de cette dernière, étant précisé que l'émission des actions pourra intervenir à tout moment au cours des deux (2) années suivant l'émission des BEA. Le montant nominal des actions nouvelles susceptibles d'être émises par exercice des BEA ne peut pas excéder 5 millions d'euros, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions. Le prix unitaire de souscription des BEA a été fixé à 0,01 (zéro virgule zéro un) euro et le prix unitaire de souscription des actions ordinaires nouvelles émises par exercice des BEA est déterminé en fonction des cours moyens pondérés par les volumes des actions ordinaires de la Société sur une période de trois jours de bourse précédant immédiatement l'exercice des BEA, auxquels est appliquée une décote qui ne pourra pas excéder 10 %.

En date du 12 décembre 2008, le Conseil a décidé l'émission immédiate des 2 500 000 BEA au profit de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE au prix unitaire de 0,01 euro. Les BEA ont été entièrement souscrits par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE en date du 17 décembre 2008. Cette opération d'émission de BEA a fait l'objet d'une note d'opération visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 08-271 en date du 5 décembre 2008.

Au cours des mois de mai et juin 2009, la société a procédé au tirage de trois tranches successives de 400.000 actions. Ces trois tranches ont été émises respectivement au prix de 20,35 euros par action pour la première, 19,66 euros par action pour la seconde et 17,62 euros par action pour la troisième. Au total, la Société a procédé à l'émission de 1 200 000 actions nouvelles, représentant 8,4% du capital initial, pour un montant de 22,3 millions d'euros.

Attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions : L'Assemblée générale mixte du 12 décembre 2008 a également autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux dirigeants sociaux et aux salariés de la Société et de ses filiales des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société. Le nombre maximal d'actions nouvelles susceptibles d'être émises par exercice des options consenties est limité au maximum à 340 000 actions de 2 euros nominal. Sont exclus du bénéfice des options visées par la présente autorisation Monsieur Claude Cocozza, Président-Directeur Général, les bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions visés à la cinquième résolution de la présente Assemblée générale ainsi que les dirigeants sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées détenant plus de 10 % du capital de la Société. Le prix de souscription ou d'achat des actions sous option sera fixé par le Conseil d'Administration, sans décote, en conformité avec les dispositions légales en vigueur le jour de l'attribution des options et dans les limites prévues aux articles L225-177 et L225-179 du Code de commerce. Cette autorisation est valable 36 mois. Elle annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2007.

Lors de sa séance du 22 janvier 2009, le Conseil a, dans le cadre de cette autorisation, décidé d'attribuer à 38 cadres dirigeants du groupe, dont un seul mandataire social en la personne d'Ernest Totino, des options permettant de souscrire 340.000 actions de la Société. Le Conseil a fixé les conditions et modalités d'émission des dites options de souscription. Il a notamment fixé le prix de souscription à 18,90€ ainsi que les conditions et critères de performance nécessaires à l'exercice des options. La possibilité d'exercer les options est conditionnée à la progression du résultat net consolidé par action (susceptible d'être modifié par le conseil en cas de situation exceptionnelle) sur les exercices 2008 à 2011. Le pourcentage d'options qui pourra être levé sera déterminé par application de 2 critères, le critère le plus favorable étant retenu : l'évolution du BNPA de la société entre 1 à 2 fois la valeur du BNPA 2007 et la croissance du BNPA de la société par rapport à la croissance moyenne des BNPA d'un panel de sociétés cotées au SBF120.

Attribution gratuite d'actions : L'Assemblée générale a enfin autorisé le Conseil à procéder au profit des dirigeants sociaux et des salariés, ou de certaines catégories d'entre eux, de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre. Le nombre total des actions pouvant être attribuées dans le cadre de cette autorisation ne peut excéder 50 000 actions, représentant environ 0,3 % du capital social. Cette autorisation est valable pour une durée de 36 mois. Sont exclus du bénéfice des attributions d'actions gratuites les mandataires sociaux de la Société, les bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, qui détiennent plus de 10 % du capital de la Société ou qui, du fait de l'attribution gratuite d'actions, viendraient à détenir plus de 10 % du capital de la Société. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2007.

Lors de sa séance du 22 janvier 2009, le Conseil a, dans le cadre de cette autorisation, décidé d'attribuer gratuitement 50.000 actions à 50 cadres du groupe. Le conseil a fixé une période d'acquisition de 4 ans. L'attribution est par ailleurs subordonnée au maintien du contrat de travail des bénéficiaires de l'attribution jusqu'à la fin de la période d'acquisition. Aucune obligation et période de conservation ne sont exigées à l'issue de la période d'acquisition.

Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe : L'Assemblée générale du 12 décembre 2008 a autorisé le directoire à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne peut excéder un montant maximum de 300 000 euros, soit approximativement 1% du capital de la Société.

Lors de sa séance du 22 janvier 2009, le Conseil, usant de la faculté qui lui a été accordée par l'Assemblée générale mixte du 19 décembre 2008, a décidé d'offrir au personnel des filiales européennes et nord américaines du Groupe, la possibilité d'acquérir 75 000 actions nouvelles au prix de 15 euros, correspondant à la moyenne des cours d'ouverture des 20 dernières séances de Bourse qui ont précédé le Conseil du 22 janvier 2009, à laquelle a été appliquée une décote de 18,58% , le prix étant arrondi au centime inférieur. En raison du contexte financier et boursier ainsi que de l'évolution défavorable du cours de l'action, le conseil, en date du 17 mars 2009, a décidé d'annuler cette opération.

AGM du 19 mai 2009

Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription : l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009 a autorisé le directoire à émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfice. Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant résulter, immédiatement ou à terme, de ces autorisations ne pourra excéder 10 millions d'euros. La période de validité de cette autorisation est de 26 mois. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation consentie par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2007 qui n'avaient pas été utilisées. Par ailleurs, cette autorisation pourra être utilisée et mise en œuvre par le directoire cumulativement avec la délégation de compétence donnée par l'Assemblée générale du 12 décembre 2008, dans sa deuxième résolution, qui autorise la Société pendant une période de deux ans à procéder à l'exercice et à la conversion en actions nouvelles des bons de souscription d'actions (BEA) émis au profit de SOCIETE GENERALE. Il est néanmoins précisé que le montant nominal cumulé des augmentations susceptibles d'être réalisées en vertu de cette autorisation et de celle de l'Assemblée générale du 12 décembre 2008 ne pourra pas excéder le plafond de dix million d'euros (€10.000.000)

Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe : l'Assemblée générale du 19 mai 2009 a autorisé le directoire à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne peut excéder un montant maximum de 300 000 euros, soit approximativement 1% du capital de la Société.

Cette délégation annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 décembre 2008 qui n'avait été utilisée.

A ce jour, le directoire n'a pas fait usage de cette autorisation.

Paiement du dividende en actions : L'assemblée générale du 19 mai 2009, dans sa quatrième résolution, a décidé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société de la totalité du dividende afférent aux titres dont il est propriétaire. En date du 19 mai 2009, le directoire a arrêté le prix d'émission des actions nouvelles à 18,38 euros. Par décision en date du 7 juillet 2009, le directoire a pris acte qu'à l'issue de la période d'option, 10.378.929 droits ont été réinvestis en actions nouvelles de la Société et a décidé de procéder à l'émission de 355.484 actions nouvelles de deux euros de nominal chacune.

Tableau d'évolution du capital

Dates	Nature de l'opération	Capital après opération	Prime d'émission	Nombre cumulé d'actions après opération
31.12.2001	Création de 18 729 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 256 924	292 041	11 128 462
31.12.2002	Création de 10 688 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 278 300	180 704	11 139 150
27.11.2003	Création de 3750 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 285 800	63 512	11 142 900
23.12.2003	Création de 54 990 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	22 395 780	1 110 798	11 197 890
15.04.2004	Création de 2000 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 399 780	30 520	11 199 890
20.08.2004	Création de 2500 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 404 780	38 150	11 202 390
19.10.2004	Création de 2 489 420 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS	27 383 620	58 003 486	13 691 810
16.12.2004	Création de 46 328 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	27 476 276	1 176 731	13 738 138
31.12.2004	Création de 17 439 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	27 511 154	254 261	13 755 577
31.12.2005	Création de 85 775 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	27 682 704	1 829 333	13 841 352
28.06.2006	Création de 44 494 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	27 771 692	1 388 213	13 885 846
31.12.2006	Création de 79 629 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	27 930 950	2 219 832	13 965 475
25.07.2007	Création de 30 900 actions de €2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	27 992 750	1 721 748* * réserve indisponible	13 996 375
11.09.2007	Création de 200 191 actions de 2€ de nominal par la levée d'options de souscription	28 393 132	6 627 591	14 196 566
17.12.2007	Création de 44 094 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	28 481 320	1 931 317	14 240 660
24.01.2008	Création de 40 075 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	28 561 470	1 254 681	14 280 735
24.07.2008	Création de 16 478 actions de €2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	28 594 426	540 478* * réserve indisponible	14 297 213
26.05.2009	Création de 400 000 actions de €2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	29 394 426	7 340 000	14 697 213
11.06.2009	Création de 400 000 actions de €2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	30 194 426	7 064 000	15 097 213
25.06.2009	Création de 400 000 actions de €2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	30 994 426	6 248 000	15 497 213
07.07.2009	Création de 355 484 actions de €2 de nominal résultant du paiement du dividende en actions	31 705 394	5 822 827,92	15 852 697

Franchissements de seuil

15 janvier 2009 : ACF I Investment a franchi à la hausse les seuils de 16% et 17% et détient 2 518 212 titres soit 17,61% du capital et 17,61% des droits de vote.

6 mars 2009 : Highclere International Investors a franchi à la hausse le seuil de 1% et détient 144 067 titres soit 1,01% du capital et des droits de vote.

1^{er} avril 2009 : Credit Suisse Group a franchi à la hausse le seuil de 1% et détient 400 363 titres soit 2,80% du capital et des droits de vote.

22 mai 2009 : Credit Suisse Group a franchi à la baisse le seuil de 1% et détient 200 838 titres soit 1,40% du capital et des droits de vote.

5 juin 2009 : Credit Suisse Group a franchi à la hausse le seuil de 2% et détient 400 250 titres soit 2,80% du capital et des droits de vote.

10 juin 2009 : Credit Suisse Group a franchi à la baisse le seuil de 2% et détient 201 452 titres soit 1,41% du capital et des droits de vote.

19 juin 2009 : Credit Suisse Group a franchi à la baisse le seuil de 2% et détient 9 341 titres soit 0,07% du capital et des droits de vote.

Marché des titres

Les actions sont admises à Euronext Paris au SRD (Service à Règlement Différé). L'action Carbone Lorraine fait partie de la composition des indices SBF 120, CAC Mid100 et Next 150.

15 852 697 actions sont admises à la cote.

Action Carbone Lorraine	Nombre d'actions échangées (en unité)	Capitaux échangés (en M €) ⁽¹⁾	Cours extrêmes ⁽²⁾	
			Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
2009				
Janvier	1 526 857	28,62	19,84	16,61
Février	607 237	11,05	19,62	15,62
Mars	866 994	14,76	19,50	15,25
Avril	843 780	16,57	21,50	16,66
Mai	574 256	12,48	23,00	20,00
Juin	543 619	11,22	22,32	18,67
Juillet	720 906	13,84	20,52	18,30
Août	864 397	18,20	22,35	19,68

Source : Euronext.

(1) Sur la base du cours moyen mensuel.

(2) Sur la base des cours extrêmes mensuels en cours de séance.

	Nb. d'actions à la clôture de l'exercice	Revenu par action (en euros)			Cours de Bourse (en euros)			Taux de rendement global sur la base du dernier cours
		Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global	+ haut	+ bas	Dernier	
2002	11 139 150	0,60	0,30	0,90	39,48	20,10	22,26	4,04 %
2003	11 197 890	0	0	0	34,49	13,80	29,15	n/a
2004	13 755 577	0,55	n/a	0,55	39,60	27,12	39,03	1,41 %
2005	13 841 352	0,70	n/a	0,70	43,75	31,20	38,60	1,81 %
2006	13 965 475	0,85	n/a	0,85	51,00	36,55	42,65	2,0 %
2007	14 280 735	0,85	n/a	0,85	61,82	41,06	47,20	1,8 %
2008	14 297 213	0,62*	n/a	0,62	47,58	17,06	17,81	3,5 %

* Une option de paiement du dividende en action au prix de 18,38 a été proposée. Cette option a été retenue par les actionnaires à hauteur de 73% des titres.

Les dividendes sont prescrits dans les formes et délais légaux, soit 5 ans à compter de leur date de mise en paiement. Passé ce délai, ils sont versés au Trésor.

Titres donnant accès au capital

Le nombre d'options de souscription d'actions restant à exercer au 1er septembre 2009 (après prise en compte des annulations) permet d'acquérir 663 401 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

Le nombre de BSAAR pouvant être exercés au 1^{er} septembre 2009 permet d'acquérir 114 000 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

Le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement est de 116 778 actions nouvelles de 2 euros de nominal, représentant 0,5% du capital actuel.

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de Carbone Lorraine.

Sur la base du nombre d'options de souscription, de BSAAR pouvant être exercés par les bénéficiaires de BSAAR ainsi que d'actions pouvant être définitivement attribuées, la dilution maximale serait de 5,64%.

Evolution du capital

Au 1er septembre 2009, le capital de la société est de 31.705.394 euros divisé en 15 852 697 actions de 2 euros de nominal chacune. Le nombre de droits de vote est de 15 804 507, les titres auto-détenus étant dépourvus de droits de vote. Il n'existe pas de droits de vote doubles.

Options de souscription

Depuis le 1^{er} janvier 2009, aucune option n'a été levée.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS

	Plan 1999	Plan 2000	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2003	Plan 2007	Plan 2009	Total
	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8	Tranche 10	Tranche 11	Tranche 12	
Date du Conseil d'Administration	08 mars 99	10 mai 00	15 sept. 00	18 janv. 01	14 mai 03	25 juil. 07	22 janv. 09	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	190 025	449 145	9 370	4 685	130 163	165 000	340 000	1 288 388
<i>dont mandataires sociaux (P-D.G)</i>	<i>15 617</i>	<i>31 234</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9 370</i>	<i>25 000</i>	<i>80 000</i>	<i>161 221</i>
<i>dont 10 premiers attributaires</i>	<i>70 931</i>	<i>149 922</i>	<i>9 370</i>	<i>4 685</i>	<i>44 825</i>	<i>72 250</i>	<i>130 000</i>	<i>481 983</i>
Prix de souscription	34,58	45,14	46,01	48,5	21,21	57,24	18,9	
Point de départ d'exercice des options	Mars 04	Mai 05	Sept. 05	Janv. 06	Mai 07	Juil. 11	Fév. 13	
Date d'expiration	Mars 09	Mai 10	Sept. 10	Janv. 11	Mai 13	Juil. 17	Fév. 19	
Nombre cumulé d'actions souscrites au 30/06/09	96 021	43 628	0	0	42 158	0	0	181 807
Options annulées au 30/06/09	94 004	288 483	6 246	3 123	48 074	3 250	0	443 180
<i>dont options annulées en 2009</i>	<i>61 466</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>61 466</i>
OPTIONS RESTANT A LEVER	0	117 034	3 124	1 562	39 931	161 750	340 000	663 401*

* Dont 80 000 détenues par les mandataires sociaux

OPTIONS DE SOUSCRIPTION : MANDATAIRES SOCIAUX

	Nombre d'options attribuées / souscrites	Prix	Date d'échéance
Options consentie depuis le 1 ^{er} janvier 2009 à chaque mandataire social :			
Président du directoire : Ernest Totino	50 000	18,9	Février 2019
Membre du directoire : Luc Themelin	30 000	18,9	Février 2019
Options levées depuis le 1 ^{er} janvier 2009 par chaque mandataire social :			
Président du directoire : Ernest Totino	0		
Membre du directoire : Luc Themelin	0		

OPTIONS DE SOUSCRIPTION : 10 PREMIERS SALARIES (NON MANDATAIRES SOCIAUX)

	Nombre d'options attribuées / souscrites	Prix d'exercice moyen pondéré	Plan 1999 Tranche 5	Plan 2000 Tranche 6	Plan 2003 Tranche 10
Options consenties depuis le 1 ^{er} janvier 2009 aux 10 salariés dont le nombre d'options est le plus élevé	130 000				
Options levées depuis le 1 ^{er} janvier 2009 par les 10 salariés dont le nombre d'options souscrites est le plus élevé	0				

ACTIONS GRATUITES : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS

	Plan 2005 Tranche 1	Plan 2006 Tranche 2	Plan 2008 Tranche 3	Plan 2009 Tranche 4	Total
Date du Conseil d'Administration	30 juin 05	28 juin 06	26 février 08	22 janvier 09	
Nombre total d'actions attribuées	42 700	17 975	20 000	50 000	130 675
<i>dont mandataires sociaux</i>	3 300	0	0	0	3 300
<i>dont Comité Directeur</i>	12 000	0	0	0	12 000
<i>dont 10 premiers attributaires</i>	16 500	5 001	3 000	10 000	34 501
Cours de l'action à la date d'attribution	39,25	40,07	29,63	18,65	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	1 ^{er} juil. 2007	1 ^{er} juil. 2008	1 ^{er} mars 2011	22 janv. 2013	
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	1 ^{er} juil. 2009	1 ^{er} juil. 2011	1 ^{er} mars 2013	22 janv. 2013	
Attributions annulées au 31/08/09	11 800	1497	600	0	13 897
<i>dont annulées en 2009</i>			400		400
Solde au 31 août 2009	30 900	16 478	19 400	50 000	116 778

ACTIONS GRATUITES : MANDATAIRES SOCIAUX

	Nombre d'actions attribuées/souscrites
<hr/>	
Actions attribuées depuis le 1 ^{er} janvier 2009 à chaque mandataire social :	
<hr/>	
Président du directoire : Ernest Totino	0
Membre du directoire : Luc Themelin	0
<hr/>	
Actions levées depuis le 1 ^{er} janvier 2008 par chaque mandataire social :	
<hr/>	
Président du directoire : Ernest Totino	0
Membre du directoire : Luc Themelin	0

ACTIONS GRATUITES : 10 PREMIERS SALARIES (NON MANDATAIRES SOCIAUX)

	Nombre d'actions attribuées/ souscrites
<hr/>	
Actions attribuées depuis le 1 ^{er} janvier 2009 aux 10 salariés ayant reçu le plus grand nombre d'actions	10 000
<hr/>	

Attributions d'actions gratuites

L'Assemblée générale a enfin autorisé le Conseil à procéder au profit des dirigeants sociaux et des salariés, ou de certaines catégories d'entre eux, de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre. Le nombre total des actions pouvant être attribuées dans le cadre de cette autorisation ne peut excéder 50 000 actions, représentant environ 0,3 % du capital social. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois. Sont exclus du bénéfice des attributions d'actions gratuites les mandataires sociaux de la Société, les bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, qui détiennent plus de 10 % du capital de la Société ou qui, du fait de l'attribution gratuite d'actions, viendraient à détenir plus de 10 % du capital de la Société. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2007.

Lors de sa séance du 22 janvier 2009, le Conseil a, dans le cadre de cette autorisation, décidé d'attribuer gratuitement 50.000 actions à 50 cadres du groupe. Le conseil a fixé une période d'acquisition de 4 ans. L'attribution est par ailleurs subordonnée au maintien du contrat de travail des bénéficiaires de l'attribution jusqu'à la fin de la période d'acquisition. Aucune obligation et période de conservation ne sont exigées à l'issue de la période d'acquisition.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le document de référence 2008, page 20, décrit la politique d'investissement du groupe Carbone Lorraine.

Sur la période 2009, les investissements pris en charge au 31 juillet 2009 s'élevaient à 36,2 M€ qui se répartissaient comme indiqué ci-dessous.

Au 31 juillet 2009

Investissements incorporels	(0,2)
Investissements corporels	(31,2)
Investissements financiers	(0,4)
Autres variations des flux d'activités d'investissement	(4,4)
SOUS-TOTAL	(36,2)
Investissements liés aux acquisitions	(2,8)
Cessions	1,2
TOTAL	(1,6)

Les principaux investissements pris en charge depuis début 2009 sont des investissements courants et de capacité dans les deux activités du Groupe. Ils résultent notamment de commandes passées l'an dernier et ont concernés plus particulièrement les usines de production de blocs et de parachèvement de graphite isostatique en Asie et en Amérique du Nord. A ce jour le montant total des investissements réalisés par le groupe sur son site de fabrication de blocs de graphite à Chongqing (Chine) est d'environ 50 millions d'euros.

Les autres variations des flux d'activité d'investissements concernent pour l'essentiel des investissements pris en charge en 2008 et payés en 2009.

Les investissements liés aux acquisitions concernent :

- l'achat des titres de la société française 2C Cellier, spécialisée dans les équipements en métaux destinés essentiellement aux industries nucléaires et chimiques
- l'achat des titres de la société française Lumpp, spécialisée dans l'ingénierie et produits d'agitation principalement utilisés dans la chimie et la pharmacie.

Le groupe dispose également d'une option d'achat des 40% restants de la société Calcarb pour un montant maximum de GBP 23,4 millions. Cette option d'achat peut être levée à tout moment jusqu'au 31 décembre 2009.

Le groupe dispose également d'une promesse d'achat des 49% restants de la société Lenoir Elec. Cette promesse peut être exercée à compter du 1^{er} janvier 2010 et reste valable jusqu'au 31 décembre 2011. Le prix d'acquisition des 49% sera déterminé en fonction de l'évolution de l'EBE de la société Lenoir Elec et ne pourra pas excéder 5,3 millions d'euros. Dès l'acquisition des 51% des actions de la société Lenoir Elec, Carbone Lorraine a comptabilisé dans son endettement la dette potentielle de 5.3 millions d'euros.

Les investissements du groupe n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 juillet 2009.

Selon la procédure interne du Groupe, le Conseil de Surveillance autorise tout investissement supérieur à 10 M€ ainsi que toute acquisition supérieure à 3 M€. A ce titre, les investissements relatifs à l'extension de capacités de production de blocs de graphite en Amérique du Nord ont été approuvées par le Conseil d'administration (jusqu'au 19 mai 2008) puis le Conseil de surveillance (à partir du 19 mai 2008)

4. FACTEURS DE RISQUES

4.1 – Politique d'investissement

En dépit de la baisse d'activité, le groupe a continué à effectuer certains investissements industriels de croissance. Ces investissements n'induisent pas de contraintes pour le groupe, notamment en termes d'emploi, qui l'empêcheraient de réduire les coûts en cas de surcapacité prolongée; les seuls autres éléments fixes étant les amortissements déjà inclus dans le compte de résultat. Ils assurent à l'inverse la souplesse de production nécessaire pour que le groupe profite activement de la reprise économique dès qu'elle se produira. Celle-ci pourrait impacter positivement en priorité certains marchés porteurs de Carbone Lorraine, notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

4.2 Litiges

Procédure d'appel en Europe :

Le 8 octobre 2008, le TPICE a confirmé le montant de l'amende (43,05 millions d'euros) infligée à la Société par la Commission Européenne. Ce montant avait été entièrement provisionné dans les comptes de la Société. Le Groupe a déposé le 18 décembre 2008 une nouvelle requête en pourvoi devant la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE). La procédure de pourvoi est toujours en cours.

Pour mémoire, il est rappelé que cette procédure a été diligentée par la Société contre l'amende de 43,05 millions d'euros qui avait été infligée en décembre 2003 par la Commission Européenne pour des pratiques anti-concurrentielles sur la période 1988 - 1999 dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. En mars 2005, Carbone Lorraine a versé, sans que cela influe sur le pourvoi en cours, 20 millions d'euros sur un compte séquestre auprès de la Commission Européenne afin de réduire les frais induits par l'allongement des délais de procédure.

Procédures civiles en Amérique du Nord (USA- Canada) :

La procédure séparée diligentée en 2005 par certains clients (opt-out) devant le tribunal fédéral américain dans le domaine des balais pour moteurs électriques est en phase de médiation. Dans le cadre de cette médiation, la société a conclu le 1er septembre 2009 un accord transactionnel définitif avec l'ensemble des clients (opt-out) pour un montant de USD 8 000 000, mettant fin définitivement à cette procédure civile américaine. Cet accord qui est conclu sans reconnaissance de responsabilité, a pour objet de mettre un terme aux coûts inhérents à une telle procédure.

Procédure civile au Royaume-Uni :

Aucun événement nouveau n'est intervenu depuis l'arrêt rendu en avril 2008 par le Tribunal Administratif de la Concurrence (CAT) qui a rejeté les demandes d'indemnisation présentées à l'encontre de la Société dans l'attente de la fin de la procédure d'appel devant la CJCE.

Depuis 1999, le Groupe a mis en oeuvre un programme mondial de formation et de sensibilisation de ses responsables opérationnels et commerciaux aux réglementations sur la concurrence. Des mesures très strictes de contrôle interne et externe assurent l'application scrupuleuse des règles de la concurrence dans l'ensemble des pays où le groupe est présent.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

5. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE

Le document de référence 2008, pages 128 à 135, fournit les informations relatives aux organes d'administration, de direction et de surveillance.

Changement du gouvernance d'entreprise : Conseil de surveillance - directoire

L'Assemblée générale mixte du 19 mai a décidé de modifier la structure de gouvernance de la société pour mettre en place un conseil de surveillance et un directoire.

5.1 Conseil de surveillance :

Le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du conseil de surveillance. Un salarié de la société ne peut être nommé membre du conseil de surveillance que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de 4 ans, renouvelable. Par dérogation à cette règle, le mandat de la moitié des membres du premier conseil de surveillance, arrondi en cas de besoin au nombre inférieur, sera de deux ans.

La limite d'âge applicable à l'exercice des fonctions de tout membre personne physique du conseil de surveillance et de tout représentant permanent d'une personne morale est fixée à soixante-douze (72) ans.

1 - Composition du conseil de surveillance (au 31 août 2009)

Le conseil de surveillance est composé de 10 membres. L'assemblée générale mixte du 19 mai 2009 a décidé de nommer comme membres du conseil de surveillance les membres qui composaient le conseil d'administration, à l'exception, toutefois, de Monsieur Claude Coccozza qui a souhaité faire valoir ses droits à la retraite, et qui a quitté ses fonctions de Président directeur général à l'issue de l'assemblée générale du 19 mai 2009.

- Président du conseil de surveillance : Hervé Couffin
- Vice-président du conseil de surveillance : Henri-Dominique Petit
- Membres du conseil de surveillance :

- | | |
|------------------------|-------------------|
| - Yann Chareton | Walter Pizzaferrì |
| - Dominique Gaillard | Agnès Lemarchand |
| - Jean-Paul Jacamon | Marc Speeckaert |
| - Jean-Claude Karpéles | |
| - Philippe Rollier | |

2 – Organisation et fonctionnement du conseil de surveillance

Missions et attributions du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire. À ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Dans le cadre de sa mission de contrôle, le conseil de surveillance approuve le plan stratégique annuel, ainsi que le budget pour l'année suivante présentés par le Président du directoire.

Indépendamment des opérations visées à l'article L225-68 alinéa 2 du Code de commerce pour lesquelles une autorisation préalable du conseil de surveillance est nécessaire, le directoire ne peut, sans y être préalablement autorisé par le conseil de surveillance, prendre les décisions suivantes :

- les émissions de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social de la société ;
- les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la société ;
- les investissements physiques ou cession d'actifs (hors participations) d'un montant supérieur à 10 millions euros ;
- les opérations d'acquisition, sous quelque forme que ce soit dont le prix, additionné de tout passif, est supérieur à 3 millions euros ;
- les accords de partenariat stratégiques ;
- les propositions de modifications statutaires à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;
- les propositions de programme de rachat d'actions à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ;
- la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice du personnel salarié de la société ainsi que du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions au bénéfice des membres du directoire de la société ;
- les propositions d'arrêtés des comptes semestriels et annuels, d'affectation du résultat, de fixation du dividende et de distribution d'acompte sur dividende ;
- la proposition à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de nomination ou de renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes.

Règlement intérieur du conseil de surveillance : le conseil de surveillance adopté son règlement intérieur le 23 juillet 2009. Il constitue la charte de gouvernance du conseil de surveillance et régit par ailleurs les relations entre les membres de ce dernier et les membres du directoire de Carbone Lorraine, dans un esprit de coopération visant notamment à assurer la fluidité des échanges entre les organes sociaux dans l'intérêt des actionnaires. Il vise à donner au conseil de surveillance les moyens de s'assurer de la mise en oeuvre des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Il s'inscrit notamment dans le cadre des recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Le règlement intérieur comporte 5 articles :

- l'article 1 définit le rôle et les missions du conseil de surveillance et complète les listes de décisions du directoire soumises à une autorisation ou à un avis préalable du conseil de surveillance.
- l'article 2 porte sur le tenue et le déroulement des réunions du conseil de surveillance (convocations, participation, règles de majorité, compte rendu, le secrétaire du conseil,
- l'article 3 traite de la rémunération des membres du conseil de surveillance (jetons de présence, rémunération du président et du vice-président, rémunérations exceptionnelles),
- l'article 4 est relatif aux règles de déontologie applicables aux membres du conseil et à la notion de membres « indépendant »
- l'article 5 régit les règles de fonctionnement des comités institués par le conseil de surveillance.

3 - Comités du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance a défini dans son règlement intérieur les fonctions, missions et moyens de ses trois comités : le comité d'audit et des comptes, le comité des nominations et des rémunérations et le comité stratégique. Dans la mesure du possible et en fonction des circonstances applicables, toute délibération du conseil de surveillance portant sur un domaine de compétence d'un comité devra avoir été précédée de la saisine dudit comité compétent et ne pourra être prise qu'après la remise par le comité compétent de ses recommandations ou propositions.

Chacun des comités peut dans l'exercice de ses attributions :

- (i) se faire communiquer par la Société tout document qui lui paraîtrait utile à l'exercice de sa mission ;
- (ii) auditionner tout ou partie des membres du directoire ou toute autre personne que le comité jugera utile d'auditionner ;
- (iii) se faire assister en réunion de tout tiers de son choix (expert, conseil ou commissaire aux comptes).

Cette consultation des comités ne peut cependant avoir pour objet de leur déléguer les pouvoirs qui sont attribués au conseil de surveillance par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou limiter les pouvoirs du directoire.

5.2 Directoire

La société est dirigée par un directoire composé de deux à sept membres, personnes physiques, qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance. Ils sont nommés pour une durée de quatre (4) ans par le conseil de surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de président. Tout membre du directoire est rééligible. Les membres du directoire ne doivent pas être âgés de plus de 65 ans. Lorsqu'un membre du directoire atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office. Les membres du directoire peuvent être révoqués par l'assemblée générale ainsi que par le conseil de surveillance.

Le directoire est composé actuellement de deux membres Ernest Totino, président et Luc Thémelin qui ont été nommés par le conseil de surveillance du 19 mai 2009 pour une durée expirant le 19 mai 2013.

5.3 Comité directeur

Au 1^{er} septembre 2009, la composition du comité directeur était la suivante :

Ernest Totino

Président du directoire

Luc Thémelin

Membre du directoire

Bernard Leduc

Directeur des Ressources Humaines, Directeur Qualité et Progrès Continu

Jean-Claude Suquet

Directeur Administratif et Financier

5.4 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun liens familiaux entre les membres du Conseil de surveillance, du directoire ou entre ceux du Comité directeur, ni entre eux.

Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée contre aucun des membres du Conseil de surveillance, du directoire ou du Comité directeur au cours des cinq dernières années au moins.

Aucun des membres du Conseil de surveillance, du directoire ou du Comité directeur n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins.

Aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre aucun des membres du Conseil de surveillance, du directoire ou du Comité directeur au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les intérêts privés et/ou d'autres devoirs des membres du Conseil de surveillance, du directoire ou du Comité directeur à l'égard de Le Carbone Lorraine SA.

Les membres du Conseil de surveillance, du directoire ainsi que les principaux dirigeants du Groupe se sont engagés à s'abstenir d'utiliser ou de communiquer l'information privilégiée qu'ils détiennent à des fins d'achat ou de vente de titres de la Société et à ne procéder notamment à aucune opération de cette nature les périodes d'abstention. Pour l'exercice 2009, les périodes d'abstention sont :

- **du 16 janvier au 6 février 2009** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2008, le 27 janvier 2009
- **du 6 mars au 27 mars 2009** : du fait de l'annonce sur les comptes annuels 2008, le 17 mars 2009
- **du 17 avril au 8 mai 2009** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du premier trimestre 2009, le 28 avril 2009
- **du 13 juillet au 3 août 2009** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2009, le 23 juillet 2009
- **du 18 août au 7 septembre 2009** : du fait de l'annonce sur les comptes semestriels, le 28 août 2009
- **du 9 octobre au 30 octobre 2009** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2009, le 20 octobre 2009

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes de direction ou de surveillance à Carbone Lorraine ou à l'une quelconque de ses filiales.

6. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION

Carbone Lorraine n'a pas conclu de contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme.

7. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

7.1 Conventions et engagements réglementés au 31 août 2009

En application des dispositions des articles L 225-38 et L 225-42-1 du Code de commerce le Conseil de surveillance, dans sa séance du 19 mai 2009, a décidé d'octroyer à Monsieur Ernest Totino, une indemnité de départ dans l'hypothèse où il serait mis fin à son mandat de président du directoire. La présente autorisation du Conseil de surveillance a été publiée sur le site internet de la Société en application des dispositions de l'article R225-34-1 du Code de commerce. Cette décision a été prise à la suite de la nomination d'Ernest Totino comme président du Directoire.

Le versement de l'indemnité visée ci-dessus est subordonné à la réalisation d'objectifs de performance dans les conditions suivantes :

Mesure de la performance (P) :

P = moyenne de la performance de M. Totino sur les 3 années civiles précédant son départ.

P = performance (N-1) + performance (N-2) + performance (N-3)

3

La performance de l'année N est égale au pourcentage d'atteinte des objectifs sur le bonus cible. Compte-tenu des limites fixées par l'article 2, **P** peut varier de 0 à 200%. Le taux moyen de performance **P** sera constaté par le conseil de surveillance.

Conditions de performance :

Si **P** >= 100%, l'indemnité sera payée à hauteur de 100 %

Si **P** >= 90% et < à 100%, l'indemnité sera payée à hauteur de 80 %

Si **P** >= 70% et < à 90%, l'indemnité sera payée à hauteur de 60 %

Si **P** >= 50% et < à 70%, l'indemnité sera payée à hauteur de 40 %

Si **P** < à 50%, aucune indemnité ne sera versée.

Les objectifs de performances sont établis sur plusieurs critères : d'une part sur l'évolution du résultat économique (Résultat Opérationnel – coût des capitaux employés), d'autre part sur l'évolution de la rentabilité des capitaux employés du groupe comparativement à un panel de sociétés du SBF120 et enfin sur des objectifs personnels.

7.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Indemnité de révocation de mandat social

- *Personne concernée : Monsieur Ernest Totino, Directeur Général Délégué*
- *Nature et objet : dans le cas où, le groupe Le Carbone lorraine mettrait fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf faute grave ou lourde, départ à la retraite ou mise en retraite), au mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Ernest Totino (notamment pour révocation, non renouvellement de mandat pour quelque cause que ce soit ou suppression des fonctions à la suite d'une transformation ou d'une fusion), une indemnité forfaitaire sera versée à Monsieur Ernest Totino.*
- *Modalités : l'indemnité forfaitaire correspond au maximum à 0,5 fois la rémunération totale brute qui aurait été versée à Monsieur Ernest Totino au titre des trente-six mois précédant la rupture, et sous réserve de la réalisation des critères de performances, tels que définis pour l'atteintes des objectifs de son bonus cible.*

Cet engagement a fait l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes présenté à l'Assemblée Générale du 12 décembre 2008 et approuvé par cette dernière.

Les commissaires aux comptes

Paris La défense, le 17 mars 2009

*KPMG Audit
Département Audit*

Neuilly sur Seine, le 17 mars 2009

Deloitte & Associés

8. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

8.1 Evolution récente

La Société a publié le 28 avril 2009 le communiqué suivant :

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2009 s'élève à 158 M€, en hausse de 1% en valeurs historiques grâce à l'effet favorable des parités monétaires et des acquisitions. A périmètre et changes constants, le chiffre d'affaires recule de 6%.

CHIFFRE D’AFFAIRES *	T1 2008 (en M€)	T1 2009 (en M€)	Var.** T1 09/ T1 08
Systèmes et Matériaux Avancés	64	69	0 %
Systèmes et Composants Electriques	94	89	-10 %
Total Groupe	158	158	-6 %

* périmètre des activités poursuivies en 2009 pour les deux années

** à périmètre et changes constants – Chiffres non audités

Dans la suite de ce communiqué, les variations de chiffres d'affaires s'entendent à périmètre et changes constants, sauf mention contraire.

Systèmes et Matériaux Avancés

Les activités de Systèmes et Matériaux Avancés ont enregistré un niveau de ventes de 69 millions d'euros, stable par rapport au premier trimestre 2008.

- Les ventes pour l'industrie solaire continuent de progresser fortement. Elles ont représenté à elles seules plus de 20 % du chiffre d'affaire des Systèmes et Matériaux Avancés.
- Sur les marchés de la chimie fine et de la pharmacie, les ventes sont également en croissance et les entrées de commandes d'équipements anticorrosion sont restées soutenues.
- Sur les marchés des industries de process ou de l'électronique, la demande s'est en revanche contractée, tout particulièrement en Europe et en Amérique du nord.

Systèmes et Composants Electriques

Le chiffre d'affaires des Systèmes et Composants Electriques a atteint 89 millions d'euros au cours du premier trimestre, en baisse de 10%.

- Les ventes à destination du marché de l'énergie éolienne continuent de progresser fortement, notamment en Amérique du nord et en Asie. Elles représentent 8% des ventes des Systèmes et Composants Electriques.
- Sur les autres marchés, les ventes de balais pour moteurs industriels sont en fort repli. Elles sont directement affectées par la baisse de la production industrielle.
- En Protection Electrique, la baisse de la demande de biens industriels et d'investissements apparue au quatrième trimestre 2008 s'est amplifiée au cours du premier trimestre 2009 sur l'ensemble des zones géographiques. En revanche, les ventes des produits complémentaires des fusibles, tels que sectionneurs, refroidisseurs et équipements de protection ferroviaire continuent de bénéficier de la demande toujours soutenue sur les marchés du ferroviaire et de l'efficacité énergétique.

Evénements marquants du trimestre

Cession de l'activité Balais et Porte-balais pour automobile et électroménager

Carbone Lorraine a reçu une offre ferme du fonds d'investissement américain MidMark Capital pour l'acquisition de sa division "Balais et Porte-balais pour automobile et électroménager". Cette cession est en cours de finalisation. Elle permettra d'achever le recentrage stratégique auquel le Groupe a procédé ces dernières années.

Situation financière de Carbone Lorraine

L'endettement du groupe est en légère augmentation par rapport à la fin de l'année dernière, du fait des investissements lancés en 2008 et de l'évolution des parités monétaires.

Perspectives

La tendance actuelle des entrées de commandes bénéficie du dynamisme de la plupart des marchés porteurs sur lesquels le Groupe s'est réorienté depuis quelques années : le solaire, l'éolien, les transports, la chimie fine et bien sûr l'Asie.

Sur nos marchés industriels traditionnels, la dégradation observée au cours du quatrième trimestre 2008 s'est amplifiée au cours de ce premier trimestre. De ce fait, la visibilité sur l'évolution des ventes à court terme reste faible.

Dans cet environnement très dégradé, le Groupe poursuit la mise en œuvre de ses mesures d'adaptation et notamment celles visant à réduire les coûts de structure et à optimiser le besoin en fonds de roulement, tout en veillant à préserver les ressources nécessaires à la croissance.

La Société a publié le 4 mai 2009 le communiqué suivant :

Carbone Lorraine annonce avoir cédé sa division "Balais et Porte-balais pour automobile et électroménager" au fonds d'investissement américain MidMark Capital.

Cette cession est une étape importante du recentrage stratégique auquel le Groupe a procédé au cours de ces dernières années. Celui-ci incluait notamment la cession de toutes les activités liées à l'industrie automobile. Cet objectif est maintenant atteint.

Le périmètre des activités cédées inclut des actifs et des sociétés situés pour l'essentiel en Allemagne, en France, en Inde, au Mexique et en Tunisie. L'effectif total concerné est d'environ 1500 employés.

La cession est réalisée à un prix de 20 M€. Compte tenu des difficultés actuelles de l'industrie automobile, Carbone Lorraine a accepté de s'associer au financement de cette opération. 10 M€ seront payés sur 5 ans dont 40% en 2009. Le solde du prix sera payé selon un planning fonction de l'évolution des résultats de l'activité.

Le Groupe a comptabilisé la cession dans ses comptes 2008 sur la base d'un prix de 10 M€, correspondant à la partie du prix non liée à l'atteinte des résultats visés.

Le chiffre d'affaires réalisé par la division s'est élevé à 70 M€ en 2008 et 12 M€ au premier trimestre 2009. Le résultat opérationnel courant avait été négatif de 6,6 M€ en 2008.

La Société a publié le 15 mai 2009 le communiqué suivant :

Carbone Lorraine vient de recevoir le Prix de la meilleure opération de financement 2008. Ce prix, remis à Jean-Claude Suquet, Directeur Administratif et Financier du Groupe par le Club des Trente, couronne la mise en place du programme PACEO « Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options ».

« PACEO est une solution novatrice particulièrement adaptée en période de crise. Elle garantit à Carbone Lorraine l'accès à des capitaux propres et lui permet ainsi de se développer sur des marchés d'avenir comme les énergies renouvelables. PACEO protège la société dans un contexte financier incertain tout en lui offrant un outil d'optimisation financière. » souligne le Club des Trente.

Dans son processus de sélection des opérations, le Club, qui réunit les directeurs financiers des principales sociétés de la place, cherche à montrer comment la finance et les marchés financiers peuvent servir des stratégies industrielles ambitieuses compatibles avec les finalités du développement durable.

Le programme PACEO a été mis en place avec la Société Générale.

Conseils juridiques de l'opération : Hogan & Hartson, Jeantet Associés.

La Société a publié le 20 mai 2009 le communiqué suivant :

L'assemblée générale mixte du 19 mai 2009 a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui étaient proposées, et notamment les résolutions relatives à la mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance avec directoire et conseil de surveillance.

L'assemblée a approuvé la nomination au conseil de surveillance de tous les anciens administrateurs, à l'exception de Claude Cocozza qui a souhaité partir en retraite.

Le conseil de surveillance, réuni à l'issue de l'assemblée générale, a nommé à sa présidence Hervé Couffin, qui était précédemment président du comité d'audit et des comptes. Henri-Dominique Petit, administrateur depuis 2007, a été nommé vice-président.

Le conseil de surveillance a également procédé à la nomination des membres du directoire qui est composé d'Ernest Totino, précédemment directeur général délégué et qui devient président du directoire et de Luc Thémelin membre du comité directeur de la société depuis 2005.

Durant l'assemblée générale Ernest Totino a fait un point sur la stratégie de croissance du Groupe, rappelant notamment ses principaux atouts : un positionnement sur des marchés porteurs comme les énergies renouvelables, la chimie fine ou les transports, une présence forte en Asie et une capacité d'innovation reconnue.

Ernest Totino a également souligné les mesures d'ajustement des coûts et des investissements mis en œuvre pour mieux résister à la conjoncture économique déprimée actuelle, tout en restant prêt à bénéficier pleinement de la reprise économique dès qu'elle se présentera.

La Société a publié le 10 juin 2009 le communiqué suivant :

Carbone Lorraine vient de renforcer ses fonds propres à hauteur de 15,5 M€ en émettant 800 000 actions nouvelles en deux tirages dans le cadre du Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options (PACEO). Cette opération correspond à 5,6 % du capital initial.

Cette démarche complète les actions mises en œuvre pour la réduction des coûts, la baisse structurelle du besoin en fonds de roulement et la limitation des investissements. Elle permettra à Carbone Lorraine de résister au mieux à la crise économique actuelle sans remettre en cause les perspectives prometteuses liées à ses vecteurs de croissance, notamment les énergies renouvelables et l'Asie.

L'opération PACEO a reçu le prix de la « Meilleure Opération de Financement de l'année 2008 » décerné par le Club des Trente.

La Société a publié le 26 juin 2009 le communiqué suivant :

Carbone Lorraine a souhaité utiliser les marges de manœuvre que lui procure sa ligne de financement PACEO auprès de Société Générale pour renforcer ses fonds propres à travers trois tirages successifs, dont le dernier réalisé le 25 juin.

Au total, Carbone Lorraine a réussi à lever 22,3 M€ de capitaux supplémentaires pour 1 200 000 actions représentant 8,4% du capital initial. Ces émissions ont rencontré un très vif succès auprès des investisseurs en France et à l'international.

Cette levée de fonds permet à Carbone Lorraine de renforcer sa structure financière pour lui permettre de poursuivre ses actions de développement malgré l'environnement économique déprimé.

La Société a publié le 23 juillet 2009 le communiqué suivant :

Au cours du deuxième trimestre 2009, Carbone Lorraine a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 145 M€, en baisse de 12% en valeurs historiques. A périmètre et changes constants, la baisse a atteint 20%. Celle-ci résulte de la dégradation des marchés industriels en Europe et en Amérique du Nord. Elle a été amplifiée par un effet de référence élevé résultant de la très forte activité du deuxième trimestre 2008.

Sur l'ensemble du semestre, le chiffre d'affaires s'élève à 303 M€, en retrait de 6% en valeurs historiques et de 13 % à périmètre et changes constants.

Dans ce contexte de marchés particulièrement difficile, le Groupe devrait maintenir une marge d'exploitation courante supérieure à 9%, grâce notamment aux mesures d'adaptation engagées en début d'année. Cette performance illustre aussi la capacité de résistance de Carbone Lorraine résultant de son nouveau profil.

CHIFFRE D'AFFAIRES	T2 2009 (en M€)	Var.* T2 09/ T2 08	S1 2009 (en M€)	Var.* S1 09/ S1 08
Systemes et Matériaux Avancés	65	-13%	134	-7%
Systemes et Composants Electriques	80	-24%	169	-17%
Total Groupe	145	-20%	303	-13%

* à périmètre et changes constants – Chiffres non audités

Systèmes et Matériaux Avancés

Les ventes des Systèmes et Matériaux Avancés se sont élevées à 65 M€ au deuxième trimestre. Elles sont en baisse de 13 % à périmètre et changes constants.

Les ventes à l'industrie solaire continuent de progresser fortement au cours de ce trimestre. Il en est de même pour les équipements dédiés à la fabrication des LED (diodes électroluminescentes). En revanche, la contraction de la demande des marchés industriels traditionnels en Europe et en Amérique du Nord s'est à nouveau accentuée au cours du trimestre, entraînant une baisse importante des volumes de ventes en équipements graphite. Cette situation et l'absence de signe de reprise ont conduit le Groupe à revoir à la baisse ses objectifs de production de graphite pour l'ensemble de l'année 2009.

De leur côté, les ventes d'équipements anti-corrosion dédiés aux industries de la chimie fine et de la pharmacie sont en croissance sur le semestre grâce à la bonne résistance des marchés asiatiques et de ceux de la production du polysilicium solaire.

Le chiffre d'affaires des Systèmes et Matériaux Avancés atteint 134 M€ sur le semestre. Il est en baisse de 7 % à périmètre et changes constants.

Systèmes et Composants Electriques

En Systèmes et Composants Electriques, le chiffre d'affaires de 80 M€ pour le deuxième trimestre est en retrait de 24 % à périmètre et changes constants.

Les ventes d'équipements pour moteurs industriels sont en baisse dans la plupart des zones géographiques. Les marchés de l'énergie éolienne restent, quant à eux, bien orientés notamment en Amérique du Nord et en Asie.

Le recul des ventes de protection électrique s'est accentué au cours du second trimestre et concerne l'ensemble des régions. Le mouvement de déstockage des principaux distributeurs a été particulièrement important sur les ventes du premier semestre. Il est désormais achevé.

Le chiffre d'affaires des Systèmes et Composants Electriques s'élève à 169 M€ sur le premier semestre. Il est en recul de 17 % à périmètre et changes constants.

Perspectives

Le contexte économique reste difficile et nous ne constatons pas pour l'instant de signe de reprise. Les marchés porteurs vers lesquels le Groupe s'est réorienté continuent cependant de montrer une évolution favorable.

Carbone Lorraine poursuit énergiquement ses actions de réduction des coûts. Sur l'ensemble de l'année 2009, elles devraient permettre au Groupe de limiter l'impact de la baisse d'activité sur la marge opérationnelle. La stratégie de Carbone Lorraine continuera d'être porteur en 2008.

La Société a publié le 31 août 2009 le communiqué suivant :

Le Conseil de Surveillance de Carbone Lorraine s'est réuni le 28 août 2009 et a examiné les comptes du premier semestre 2009.

Commentant les résultats semestriels 2009, Ernest Totino, Président du Directoire, a déclaré :

« Le premier semestre 2009 s'est déroulé dans un environnement économique très difficile qui a affecté nos marchés traditionnels alors que les nouveaux marchés sur lesquels nous nous sommes positionnés restaient porteurs, notamment les énergies renouvelables qui représentent aujourd'hui 14% des ventes du Groupe.

Les mesures d'adaptation importantes que nous avons engagées (plan d'économies, sélectivité des investissements et réduction du besoin en fonds de roulement) ont permis au Groupe de limiter la baisse de sa marge d'exploitation et le feront bénéficier d'un levier financier important lorsque l'activité redémarrera ».

Compte de résultat simplifié

<i>en millions d'euros</i>	S1 2009	S1 2008
Chiffre d'affaires	303,1	321,8
EBITDA	44,7	54,4
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>14,7%</i>	<i>16,9%</i>
Résultat opérationnel courant	28,9	42,6
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>9,5%</i>	<i>13,2%</i>
Résultat net du Groupe	13,8	33,6

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe s'élève à 303 millions d'euros. Il est en baisse de 6 % en valeurs historiques et de 13 % à périmètre et changes constants.

L'**EBITDA** atteint 44,7 millions d'euros et s'élève à 14,7 % du chiffre d'affaires contre 16,9% au premier semestre 2008. La baisse de l'EBITDA pu être limitée à un peu plus de deux points grâce aux mesures de réduction des coûts très rapidement mises en œuvre. Celles-ci ont complété les actions de restructuration menées par le Groupe ces dernières années pour mieux résister dans un environnement dégradé.

Le **résultat opérationnel courant** s'élève à 28,9 millions d'euros, représentant une marge d'exploitation courante de 9,5 %. Il est affecté par la hausse des amortissements liés aux investissements importants engagés récemment pour assurer notre développement sur le marché des énergies renouvelables et en Asie.

Le **résultat opérationnel IFRS** s'établit à 27,6 millions d'euros, après 1,3 millions d'euros de charges non récurrentes.

Le **résultat net** s'élève à 13,8 millions d'euros, contre 33,6 millions d'euros au premier semestre 2008 qui incluait, pour un montant de 10 millions d'euros, la plus value nette réalisée sur la cession des freins frittés.

Systemes et Matériaux Avancés

Les Systèmes et Matériaux Avancés ont réalisé au premier semestre 2009 un chiffre d'affaires de 134 millions d'euros, en baisse de 7 % à périmètre et changes constants. Cette baisse limitée du chiffre d'affaires est due au dynamisme des marchés du polysilicium à destination de l'industrie photovoltaïque, et aux besoins de la chimie fine, avec notamment d'importantes livraisons en Asie. En valeurs historiques le chiffre d'affaires est en hausse de 3% du fait de l'impact des parités monétaires et des acquisitions (Calcarb en Grande Bretagne et Xianda en Chine).

L'**EBITDA** s'élève à 28,3 millions d'euros et représente 21 % du chiffre d'affaires.

Le **résultat opérationnel courant** atteint 17,6 millions d'euros, soit 13 % du chiffre d'affaires. Le recul d'environ quatre points de la marge opérationnelle courante résulte notamment de l'augmentation des amortissements liés aux investissements mis en œuvre pour pouvoir bénéficier à plein du développement du marché de l'énergie solaire, très consommateur d'équipements en graphite.

Systemes et Composants Electriques

Le chiffre d'affaires des Systèmes et Composants Electriques a atteint 169 millions d'euros au premier semestre, en retrait de 17 % à périmètre et changes constants et de 12 % en valeurs historiques. Le recul du chiffre d'affaires a concerné tous les marchés traditionnels, que ce soit en composants d'alimentation électrique ou en équipements de protection électrique où il a été amplifié par des mouvements de déstockage des principaux distributeurs de matériel électrique. Le marché des éoliennes est resté soutenu en Asie et en Amérique du Nord.

L' **EBITDA** s'élève à 22,9 millions d'euros et représente 13,6% du chiffre d'affaires.

Le **résultat opérationnel courant** atteint 17,9 millions d'euros et 10,6 % du chiffre d'affaires, en baisse de trois points par rapport au premier semestre 2008.

Financement/ Endettement

Le **flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles** s'élève à 45,9 millions d'euros contre 6,6 millions d'euros au premier semestre 2008. Il tient compte -à hauteur de 13,5 millions d'euros- de la mise en place d'un financement par affacturage permettant un encaissement plus rapide des créances clients.

Le **flux de trésorerie généré par les investissements** s'élève à 29 millions d'euros. Des mesures de sélectivité des investissements ont été mises en place depuis le début de l'année en ligne avec l'évolution de la conjoncture.

Pour être à même de poursuivre ses projets de développement dans un environnement dégradé le Groupe a souhaité **renforcer sa structure financière**. Il a donc augmenté son capital de 22,3 millions d'euros en utilisant sa ligne de fonds propres « PACEO », mise en place fin 2008

A fin juin 2009, l'**endettement net** s'élève à 276 millions d'euros, contre 306 fin 2008.

Le ratio d'endettement net sur EBITDA s'établit à 3,06 contre 2,73 fin 2008. Le ratio d'endettement net sur fonds propres s'établit à 0,76 contre 0,93 fin 2008.

Dividende

Il a été versé début juillet un dividende de 0,62 euro par action. L'option proposée du **paiement de ce dividende en action** a été retenue par les actionnaires à hauteur de **73%** des titres. En conséquence, il a été procédé à l'émission de 355 484 actions nouvelles.

Perspectives

La crise économique mondiale ne remet pas en cause la stratégie exposée dans le plan « Expansion 2011 » présenté en septembre 2008 mais conduira à retarder l'atteinte des objectifs fixés. Les puissants vecteurs de croissance sur lesquels ce plan repose, sont toujours présents et assurent au Groupe des perspectives très favorables à moyen terme.

Même si certains signes avant coureurs d'une amélioration de la conjoncture peuvent être perçus il est peu vraisemblable qu'ils puissent avoir un effet dès le deuxième semestre 2009. Le Groupe prévoit donc de poursuivre ses actions de réduction des coûts, de limitation des investissements et de réduction structurelle du besoin en fonds de roulement. Ces actions ont pour objet de rendre le Groupe encore plus résistant dans l'environnement économique actuel, tout en se renforçant pour amplifier les effets positifs de la reprise économique dès qu'elle surviendra.

Annexes : comptes consolidés

Compte de résultat

<i>(en M€)</i>	S1 2009	S1 2008
Chiffre d'affaires	303,1	321,8
EBITDA*	44,7	54,4
<i>% du CA</i>	<i>14,7%</i>	<i>16,9%</i>
Résultat Opérationnel courant	28,9	42,6
<i>% du CA</i>	<i>9,5%</i>	<i>13,2%</i>
Charges et produits non courants	-1,3	12,6
Résultat opérationnel	27,6	55,2
Résultat financier	(5,7)	(6,0)
Impôts courants et différés	(6,2)	(14,4)
Résultat net des activités poursuivies	15,7	34,8
Résultat net des activités cédées	-1,9	-1,2
Résultat net du Groupe	13,8	33,6

* Résultat opérationnel courant + amortissements

Analyse sectorielle

En millions d'euros	Systèmes et Matériaux Avancés		Systèmes et Composants Electriques	
	S1 09	S1 08	S1 09	S1 08
Chiffre d'affaires	134	131	169	191
EBITDA*	28,3	30,2	22,9	31,7
% du CA	21,1%	23,0%	13,6%	16,6%
Résultat opérationnel courant	17,6	22,7	17,9	27,5
% du CA	13,0%	17,4%	10,6%	14,4%

* Résultat opérationnel courant hors frais holding + amortissements

Financement

(en M€)

	S1 2009	S1 2008
--	---------	---------

Activités opérationnelles

Flux de trésorerie	44,1	54,1
Variation du BFR	14,9	(34,7)
Impôts	(3,3)	(7,8)
Flux de trésorerie des activités arrêtées	(9,8)	(5,0)
Flux de trésorerie opérationnel	45,9	6,6

Activités d'investissement

Investissements	(28,9)	(26,3)
Périmètre	1,9	25,8
Flux de trésorerie généré par les investissements	(27,9)	(0,5)
Flux de trésorerie avant activités de financement	18,0	6,1

Bilan simplifié

(en M€)

	30/06/2009	31/12/2008
--	------------	------------

Actif		
Actifs non courants	568	530
Stock et créances d'exploitation	265	316
Autres actifs	19	46
Total	852	892

Passif		
Capitaux Propres	359	325
Provisions	46	46
Avantages au personnel	36	35
Fournisseurs et dettes d'exploitation	98	136
Autres passifs	37	44
Dette nette	276	306
Total	852	892

Dette nette / Fonds propres	0,76	0,93
Dette nette / EBITDA*	3,06	2,73

* EBITDA 2009 sur la base de 2x l'EBITDA du 1er semestre

8.2 Perspectives

Le premier semestre a été marqué par un recul des ventes du Groupe dans un contexte de crise économique mondiale. Par rapport à l'an passé les ventes ont baissé à périmètre et changes constants de 6% au premier trimestre et de 20% au deuxième trimestre. Au troisième trimestre la baisse des ventes par rapport à l'an passé devrait être de même ordre que celle du deuxième trimestre.

Les activités plus directement liées aux investissements et à la production industrielle dans les pays développées ont particulièrement été affectées. En revanche, les nouveaux marchés porteurs vers lesquels Carbone Lorraine s'est orienté – solaire, éolien, transport urbain, efficacité énergétique – ont bien résisté. Sur le plan géographique, les ventes ont été en baisse sensible en Europe (-15% à périmètre et change constants) et en Amérique du nord (-19%). Elles ont par contre progressé de 3% en Asie où le groupe a développé fortement sa présence durant ces dernières années.

Cette crise économique ne remet pas en cause la stratégie exposée dans le plan « Expansion 2011 » présenté en septembre 2008. Ce plan prévoyait un chiffre d'affaires de 1,1 milliard d'euros (avant cession de l'activité balais pour moteurs auxiliaires automobile*) et une rentabilité des capitaux employés avant impôts de 18% pour fin 2011. Les puissants vecteurs de croissance sur lesquels ce plan est fondé, qui proviennent des importantes actions de repositionnement menées par le Groupe ces dernières années, sont toujours présents et assurent au Groupe des perspectives très favorables.

Il n'est cependant pas possible de planifier dès maintenant la croissance à en attendre alors même que les économistes ne savent pas prévoir les modalités et le planning de sortie de crise. De ce fait, la société confirme ces objectifs mais ne peut en préciser le calendrier. En conséquence de quoi, le plan d'investissement de €500 millions qui avait été initialement annoncé est remis en cause. Il ne pourra être redéfini avec précision que lorsque l'environnement économique permettra une meilleure visibilité.

Même si certains signes avant coureurs d'une amélioration de la conjoncture peuvent être perçus, il est peu vraisemblable qu'ils puissent avoir un effet dès le deuxième semestre 2009. Le Groupe prévoit donc de poursuivre ses actions de réduction des coûts (les économies nettes devraient dépasser €12 millions en coûts fixes), de limitation des investissements (qui devraient être inférieurs à €50 millions en 2009) et de réduction structurelle du besoin en fonds de roulement. Ces actions ont pour objet de mieux résister dans l'environnement économique dégradé actuel, tout en se renforçant pour amplifier les effets positifs de la reprise économique dès qu'elle surviendra.

A moyen terme le Groupe a pour objectif d'accroître son positionnement sur les marchés liés au développement durable, tels que les énergies alternatives, l'efficacité énergétique et le transport ferroviaire. Ces marchés représentaient en 2008 un tiers environ des ventes du Groupe. Notre objectif est qu'ils représentent plus de 50% du chiffre d'affaires, dont 25 à 30% dans les énergies alternatives. L'Asie devrait rester une zone de croissance forte pour le Groupe. Notre objectif est qu'elle contribue à 30% de notre chiffre d'affaires.

* Le chiffre d'affaires de l'activité balais pour moteurs auxiliaires automobile était de €70,4 millions (cf Document de référence 2008 - note 5 - page 62)

9. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE ET LES COMPTES SEMESTRIELS (RAPPORT SEMESTRIEL)

9.1 Description de l'activité à fin juin 2008

9.1.1 *Message du Président du directoire*

Madame, Monsieur, Cher(e) actionnaire,

Le premier semestre 2009 s'est déroulé dans un environnement économique très difficile.

L'Amérique du Nord et l'Europe sont progressivement entrés en récession et la crise financière qui nous a frappés dès 2008 a généré un ralentissement industriel d'une ampleur sans précédent.

Dans ce contexte de marchés en fort recul, une partie importante de nos activités a été directement impactée. Nos ventes de fusibles à usages généraux, de balais pour moteurs industriels ou d'équipements graphite pour les industries traditionnelles ont marqué le pas en Europe et en Amérique du Nord.

Cela nous a conduits à engager des mesures d'adaptation importantes : réduction des coûts, des investissements et du besoin en fonds de roulement. Ces mesures ont permis au Groupe de limiter la baisse de sa marge d'exploitation dans un contexte de baisse de volume et le feront bénéficier d'un levier financier important lorsque l'activité redémarrera.

Depuis quelques années, Carbone Lorraine a opéré un recentrage de ses activités vers de nouveaux marchés particulièrement porteurs : les énergies renouvelables en premier lieu, solaire et éolien, mais également les transports urbains et les activités liées à l'efficacité énergétique. Toutes ces activités bénéficient d'une forte dynamique associée aux enjeux du développement durable. Ce nouveau positionnement nous a permis de mieux résister au cours de ce premier semestre dans un contexte industriel déprimé.

Le déploiement a aussi été géographique. L'Asie représente désormais 21 % de nos ventes et même si, là aussi, les effets de la crise se font sentir, les ventes de Carbone Lorraine ont connu une légère hausse au premier semestre dans cette région du monde.

Cette crise particulièrement violente laissera sans aucun doute des traces et créera des situations irréversibles dans nos approches comportementales à travers l'émergence d'une nouvelle économie centrée sur le développement durable et l'efficacité énergétique. C'est un défi important à relever qui fait naître de réelles opportunités de changement pour Carbone Lorraine.

Nous avons accéléré le repositionnement du Groupe au cours de ce premier semestre.

D'une part, avec la finalisation de la cession des activités de balais automobiles qui permet un désengagement total du secteur automobile. D'autre part, nous avons poursuivi notre renforcement en Asie avec de nouveaux ateliers et des extensions en Inde, en Chine et en Corée.

Notre projet d'entreprise, tourné vers des nouveaux marchés et de nouvelles zones, comprend aussi un ensemble de projets intégrant l'excellence opérationnelle, l'innovation et le développement du capital humain qui constituent les enjeux majeurs pour réussir durablement.

Dans cet environnement de crise, nous continuons donc à préparer l'avenir.

Un avenir dans lequel près de la moitié des activités de Carbone Lorraine - solaire, éolien, transports propres, efficacité énergétique - seront portées par la dynamique du développement durable. C'est ma profonde conviction et j'ai à cœur de mener cette transformation du Groupe avec la confiance de toutes nos équipes et de tous nos actionnaires.

Ernest Totino
Président du Directoire

9.1.2 Panorama des activités

Systèmes et Matériaux Avancés

Les **Systèmes et Matériaux Avancés** ont réalisé au premier semestre 2009 un chiffre d'affaires de 134 millions d'euros, en baisse de 7 % à périmètre et changes constants par rapport à l'an passé. En valeurs historiques, le chiffre d'affaires est en hausse de 3 % du fait notamment de l'intégration de Calcarb et de Xianda, compensée partiellement par la cession des freins frittés à la fin du premier trimestre 2008.

Les ventes d'équipements en graphite ont été très affectées par la contraction des marchés industriels traditionnels en Europe et en Amérique du Nord. En revanche, elles ont continué d'être soutenues par le dynamisme des marchés du polysilicium à destination de l'industrie photovoltaïque, et par les besoins de la chimie fine, avec notamment d'importantes livraisons en Asie.

L'EBITDA s'élève à 28,3 millions d'euros et représente 21,1 % du chiffre d'affaires contre 23 % en 2008. Cette baisse limitée à deux points du ratio EBITDA/chiffre d'affaires en dépit d'un environnement économique dégradé illustre la bonne capacité de résistance des Systèmes et Matériaux Avancés.

Le résultat opérationnel courant atteint 17,6 millions d'euros, soit 13 % du chiffre d'affaires. Le recul d'environ quatre points de la marge opérationnelle courante est plus important que celui de l'EBITDA du fait de l'augmentation des amortissements liés aux investissements mis en œuvre pour pouvoir bénéficier à plein du développement du marché de l'énergie solaire, très consommateur d'équipements en graphite.

Systèmes et Composants Electriques

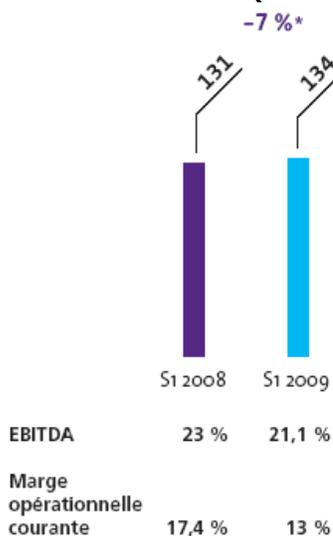
Les **Systèmes et Composants Electriques** ont réalisé au premier semestre 2009 un chiffre d'affaires de 169 millions d'euros, en retrait de 17 % à périmètre et changes constants par rapport à l'an passé. En valeurs historiques, la baisse est de 12 % du fait notamment de l'intégration de la société R-Theta et des activités de fusibles moyenne tension d'Areva.

Les ventes du semestre sont affectées par la crise économique que traverse l'industrie en Europe et en Amérique du Nord. Le recul du chiffre d'affaires a de ce fait concerné tous les marchés traditionnels, que ce soit en composants d'alimentation électrique ou en équipements de protection électrique. Il a été amplifié par des mouvements de déstockage importants des principaux distributeurs de matériel électrique. Le marché des éoliennes est resté soutenu en Asie et en Amérique du Nord.

L'EBITDA reste à un niveau élevé, à 13,6 % du chiffre d'affaires. Il est en recul de trois points par rapport au premier semestre 2008 du fait de la baisse importante du volume des ventes.

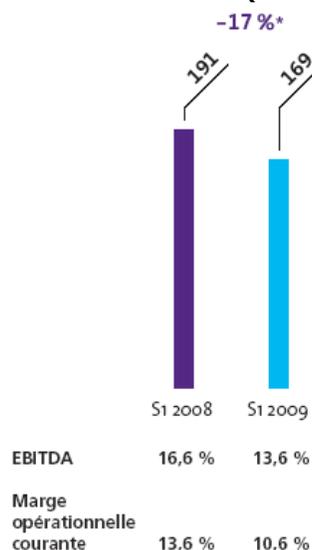
Le résultat opérationnel courant atteint 17,9 millions d'euros. La marge opérationnelle courante s'établit à 10,6 % du chiffre d'affaires, en baisse de trois points par rapport au premier semestre 2008.

Systèmes et Matériaux Avancés
Chiffre d'affaires (en M€)



(*) à périmètre et changes constants

Systèmes et Composants Electriques
Chiffre d'affaires (en M€)



(*) à périmètre et changes constants

9.1.3 Résultats

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires du Groupe au premier semestre 2009 s'élève à 303 millions d'euros. Il est en baisse de 6 % en valeurs historiques. La baisse atteint 13 % à périmètre et changes constants, avant un effet de change favorable et l'incidence des acquisitions de Calcarb, Xianda, R-Theta et des activités de fusibles moyenne tension d'Areva ainsi que de la cession des freins frittés fin mars 2008.

Les ventes du semestre ont été affectées par la contraction de la demande des marchés industriels traditionnels en Europe et en Amérique du Nord. Cet environnement a particulièrement pénalisé les activités de balais industriels, de fusibles à usage généraux ainsi que d'équipements en graphite pour industries de process et d'électronique. Les ventes dédiées aux énergies renouvelables continuent de progresser très fortement. Avec une offre unique et innovante, le Groupe bénéficie du dynamisme de ces marchés toujours porteurs sur lesquels il aura à nouveau renforcé son leadership. Les marchés de la chimie/pharmacie sont restés bien orientés.

Chiffre d'affaires (en M€)



(*) à périmètre et changes constants

EBITDA et résultat opérationnel

L'EBITDA* s'établit à 44,7 millions d'euros et représente 14,7 % du chiffre d'affaires contre 16,9 % au premier semestre 2008. Cette baisse a pu être limitée à un peu plus de deux points grâce aux mesures de réduction des coûts très rapidement mises en œuvre pour faire face à la crise économique mondiale. Ces mesures complètent les actions de restructuration qui avaient été déployées par le Groupe ces dernières années pour mieux résister dans un environnement dégradé.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 28,9 millions d'euros, représentant une marge d'exploitation de 9,5 % contre 13,2 % l'an dernier. Il est affecté par la hausse des amortissements liée aux investissements importants engagés récemment pour assurer notre développement sur le marché des énergies renouvelables et en Asie.

Le résultat opérationnel IFRS s'établit à 27,6 millions d'euros, après 1,3 millions d'euros de charges non récurrentes. Au premier semestre 2008 le résultat opérationnel IFRS s'était établi à 55,2 millions d'euros, incluant une plus-value de 14 millions d'euros sur la cession de l'activité de freins frittés.

*L'EBITDA de 44,7M€ correspondant au résultat opérationnel courant de 28,9M€ retraité des amortissements de 15,8M€

Résultat net

Les frais financiers de l'exercice se montent à 5,7 millions d'euros, en légère baisse par rapport au premier semestre 2008 du fait de la baisse des taux d'intérêts.

Le taux d'imposition s'établit à 28 % (29 % en 2008).

Le résultat net s'élève à 13,8 millions d'euros, contre 33,6 millions d'euros au premier semestre 2008 qui incluait une plus value nette de cession de 10 millions d'euros.

Endettement

Les activités opérationnelles poursuivies ont généré au premier semestre 2009 un flux de trésorerie avant besoin en fonds de roulement et investissements de 44,1 millions d'euros contre 54,1 millions d'euros au premier semestre 2008.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de 14,9 millions d'euros dont 13,5 millions résultent de la mise en place d'un financement par affacturage* en France pour bénéficier d'un encaissement plus rapide des créances clients. Les stocks ont diminué de 10,8 millions d'euros sur le semestre. La baisse des créances clients hors affacturage a été compensée par les mesures drastiques de réduction des achats et donc des comptes fournisseurs.

Les investissements physiques nets des activités poursuivies s'élèvent à 27 millions d'euros contre 22 millions d'euros au premier semestre 2008. Ils incluent la prise en charge de commandes passées l'an dernier. Des mesures de sélectivité des investissements ont été mises en place depuis le début de l'année en ligne avec l'évolution de la conjoncture.

Pour être à même de poursuivre ses actions de progrès dans un environnement dégradé le Groupe a souhaité renforcer sa structure financière. Il a donc augmenté son capital de 22,3 millions d'euros en utilisant sa ligne de fonds propres mise en place fin 2008 (annexe, note 12).

A fin juin 2009, l'endettement net s'élève à 276,4 millions d'euros, contre 305,9 fin 2008. Le ratio d'endettement net sur EBITDA s'établit à 3,06 contre 2,73 fin 2008. Le ratio d'endettement net sur fonds propres s'établit à 0,77 contre 0,94 fin 2008.

* Le montant maximum d'affacturage est de 35M€.

9.1.4 Perspectives

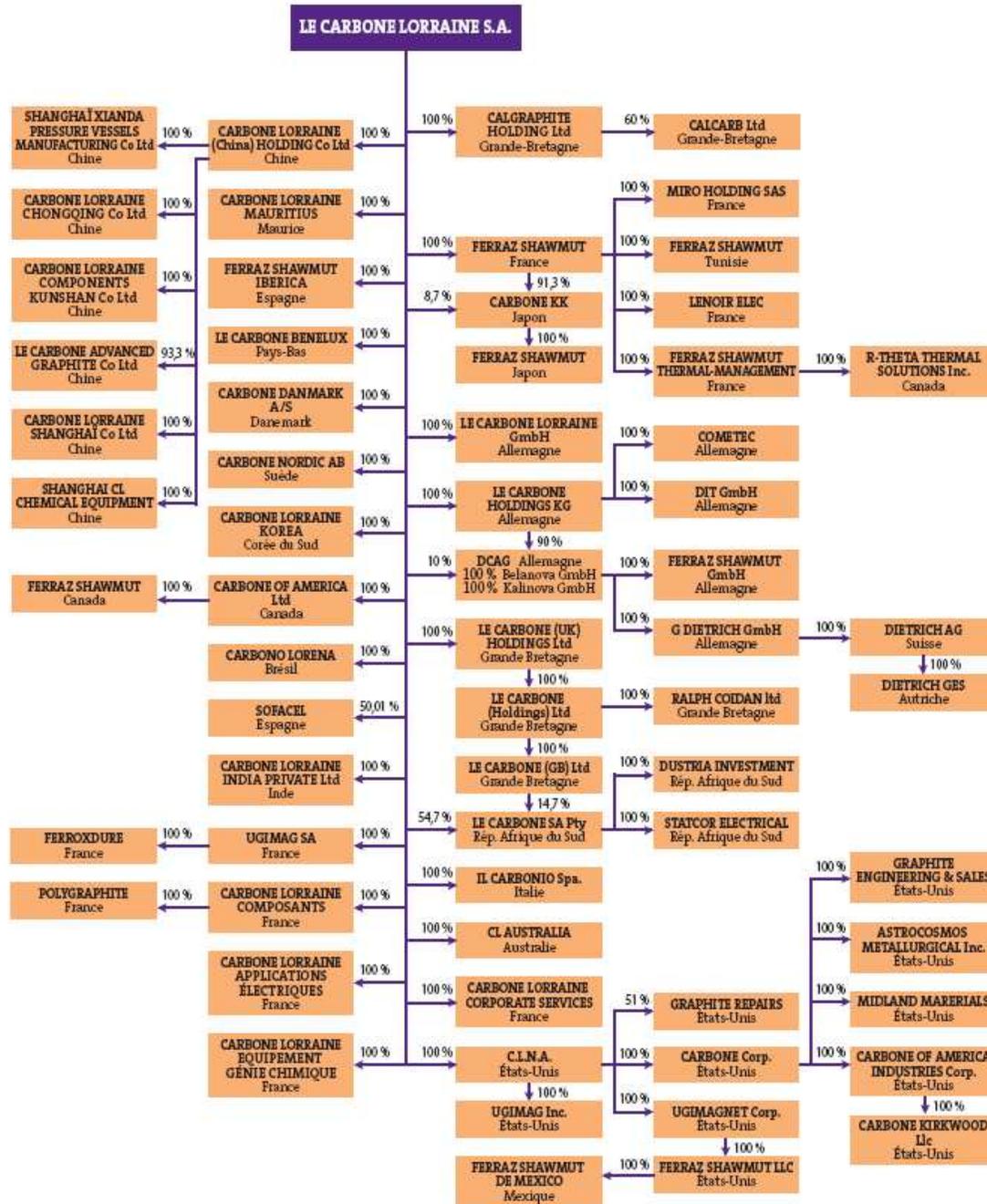
Le premier semestre 2009 a été marqué par un recul des ventes du Groupe dans un contexte de crise économique mondiale. Les activités plus directement liées aux investissements et à la production industrielle dans les pays développés ont particulièrement été affectées. En revanche, les nouveaux marchés porteurs vers lesquels Carbone Lorraine s'est orienté –solaire, éolien, transports urbains, efficacité énergétique- ont bien résisté. La forte position du Groupe en Asie a également permis de continuer de bénéficier de débouchés dynamiques.

Cette crise économique ne remet pas en cause la stratégie exposée dans le plan « Expansion 2011 » présenté en septembre 2008 mais conduira à retarder l'atteinte des objectifs fixés. Les puissants vecteurs de croissance sur lesquels ce plan est fondé, qui proviennent des importantes actions de repositionnement menées par le Groupe ces dernières années, sont toujours présents et lui assurent des perspectives très favorables à moyen terme. Il n'est cependant pas possible de planifier dès maintenant la croissance à en attendre, alors même que les économistes ne savent pas prévoir les modalités et le calendrier de sortie de crise.

Même si certains signes avant coureurs d'une amélioration de la conjoncture peuvent être perçus il est peu vraisemblable qu'ils puissent avoir un effet dès le deuxième semestre 2009. Le Groupe prévoit donc de poursuivre ses actions de réduction des coûts, de limitation des investissements et de réduction structurelle du besoin en fonds de roulement. Ces actions ont pour objet de mieux résister dans l'environnement économique dégradé actuel, tout en se renforçant pour amplifier les effets positifs de la reprise économique dès qu'elle surviendra.

9.2 Comptes consolidés

9.2.1 Périmètre de consolidation au 30 juin 2009



Liste des sociétés consolidées

	Méthode de consolidation IG : Intégration Globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
1. Le Carbone Lorraine SA (France)	IG	100	100
2. Carbone Lorraine Applications Électriques (France)	IG	100	100
3. Carbone Lorraine Composants (France)	IG	100	100
4. Carbone Lorraine Équipements Génie Chimique (France)	IG	100	100
5. Carbone Lorraine Corporate Services (France)	IG	100	100
6. Ferraz Shawmut SAS (France)	IG	100	100
- Ferraz Shawmut Thermal Management	IG	100	100
7. MIRO Holding SAS (France)	IG	100	100
8. Lenoir Élec (France)	IG	100	100
9. Ugimag SA (France)	IG	100	100
10. Ferroxdure (France)	IG	100	100
11. Polygraphite (France)	IG	100	100
12. Carbone Lorraine Holdings KG (Allemagne)	IG	100	100
- Deutsche Carbone AG	IG	100	100
- Belanova-Kalbach GmbH	IG	100	100
- Kalinova-Kalbach GmbH	IG	100	100
- Cometec	IG	100	100
- DIT GmbH	IG	100	100
13. Ferraz Shawmut GmbH (Allemagne)	IG	100	100
14. G. Dietrich GmbH (Allemagne)	IG	100	100
15. Dietrich AG (Suisse)	IG	100	100
16. Dietrich Ges. (Autriche)	IG	100	100
17. Le Carbone Lorraine GmbH (Allemagne)	IG	100	100
18. Sofacel (Espagne)	IG	50	50
19. Ferraz Shawmut Iberica	IG	100	100
20. Le Carbone Holdings (UK) Ltd	IG	100	100
- Le Carbone (GB) Ltd	IG	100	100
- Le Carbone (Holdings) Ltd	IG	100	100
- Ralph Coïdan Ltd	IG	100	100
21. Calgraphite Holding Ltd (GB)	IG	100	100
- Calcarb Ltd	IG	60	60
22. Il Carbonio Spa. (Italie)	IG	100	100
23. Le Carbone Benelux (Pays-Bas)	IG	100	100
24. Carbone Nordic AB (Suède)	IG	100	100
- Carbone Danmark A/S	IG	100	100
25. Carbone of America (LCL) Ltd (Canada)	IG	100	100
26. R Theta Thermal Solutions Inc (Canada)	IG	100	100
27. Ferraz Shawmut Canada	IG	100	100

	Méthode de consolidation IG : Intégration Globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
28. Carbone Lorraine North America (USA)	IG	100	100
- Graphite Repairs	IG	51	51
- Carbone Corp.	IG	100	100
- Ugimagnet Corp.	IG	100	100
- Carbone of America Industries Corp.	IG	100	100
29. Carbone Kirkwood Llc (USA)	IG	100	100
30. Astrocosmos Metallurgical Inc. (USA)	IG	100	100
31. Midland Materials (USA)	IG	100	100
32. Graphite Engineering and Sales (USA)	IG	100	100
33. Ferraz Shawmut LLC (USA)	IG	100	100
- Ferraz Shawmut de Mexico (Mexique)	IG	100	100
34. Ugimag Inc. (USA)	IG	100	100
35. Le Carbone Lorraine Australia	IG	100	100
36. Le Carbone KK (Japon)	IG	100	100
37. Ferraz Shawmut Japan	IG	100	100
38. Carbone Lorraine Korea	IG	100	100
39. Carbone Lorraine India Private Limited	IG	100	100
40. Carbone Lorraine Mauritius (Ile Maurice)	IG	100	100
41. Carbone Lorraine (CHINA) holding Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
42. Carbone Lorraine Shanghai Co Ltd (Chine)	IG	100	100
43. Carbone Lorraine Chongqing Co Ltd (Chine)	IG	100	100
44. Carbone Lorraine Components Kunshan Co Ltd (Chine)	IG	100	100
45. Le Carbone Advanced Graphite (Kunshan) Co Ltd (Chine)	IG	93	93
46. Shanghai Carbone Lorraine Chemical Equipment Cy Ltd (Chine)	IG	95	95
47. Shanghai Xianda Pressure Vessels Manufacturing Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
48. Le Carbone PTY Ltd (Afrique du Sud)	IG	69	69
- Statcor Electrical	IG	69	69
- Dustria Investment	IG	69	69
49. Carbone Lorena (Brésil)	IG	100	100
50. Ferraz Shawmut Tunisie (Tunisie)	IG	100	100

Toutes ces sociétés ont un exercice correspondant à l'année civile.

Évolution du périmètre de consolidation au cours des trois dernières années

Les principales modifications de périmètre ayant affecté les comptes consolidés en 2007, 2008 et 2009 sont les suivantes :

> au cours de l'exercice 2007 :

- la société Ferraz Shawmut France a pris une participation majoritaire dans la société Lenoir Élec en janvier 2007,
- les sociétés indiennes CL India et CL Madras sont entrées dans le périmètre de consolidation à compter du 1er janvier 2007,
- les sociétés chinoises CL Chongqing, Le Carbone Advanced Graphite et CL Components Kunshan ainsi que la holding détentrice de ces sociétés, CL Mauritius, sont entrées dans le périmètre de consolidation au cours du second semestre 2007 rétroactivement au 1er janvier 2007,
- la société Ferraz Shawmut LLC a acquis en décembre 2007 l'activité Fusibles Moyenne Tension de General Electric.

> au cours de l'exercice 2008 :

- la société allemande DIT GmbH acquise par Le Carbone Holding KG au cours de l'exercice 2007 est entrée dans le périmètre de consolidation au 1er janvier 2008,
- la société Ferraz Shawmut Tunisie est entrée dans le périmètre de consolidation au 1er janvier 2008,
- la société chinoise Carbone Lorraine Shanghai Co Ltd est entrée dans le périmètre de consolidation à compter du 1er janvier 2008,
- la société chinoise Shanghai Xianda Pressure Vessels Manufacturing Co Ltd ainsi que la holding détentrice de cette société, CL (China) Holding Co. Ltd, sont entrées dans le périmètre de consolidation au 1er avril 2008,
- la sous-division « freinage ferroviaire et moto » est sortie du périmètre de consolidation au 1er avril 2008 suite à la cession de cette sous-division appartenant au secteur d'activité « SMA » à la société Faiveley,
- la société Miro Holding SAS est entrée dans le périmètre de consolidation au 1er juin 2008. Cette société détient - par l'intermédiaire de la société non consolidée Hong-kongaise Fuses and Switchgear Ltd- 51 % des titres de la société Zhejiang Mingrong Electrical Protection depuis juillet 2008,
- la société canadienne R Theta Thermal Solutions Inc, acquise par Ferraz Shawmut Thermal Management au cours de l'exercice 2008, est entrée dans le périmètre de consolidation au 1er août 2008,
- La société Ferraz Shawmut SAS a acquis en septembre 2008 l'activité de fabrication de fusibles de moyenne tension du site de Montpellier d'Areva.

> au cours du premier semestre 2009 :

- la société britannique Calcarb Limited acquise en décembre 2008 à hauteur de 60 % est entrée dans le périmètre de consolidation au 1er janvier 2009.

L'établissement de comptes pro forma ne se justifie pas compte tenu du caractère non significatif de ces évolutions de périmètre.

Division pour « balais automobile et électroménager » cédée

> au 31 décembre 2008 :

Compte tenu de l'offre ferme d'achat reçue par le Groupe en janvier 2009 pour l'acquisition de sa division « Balais et porte-balais pour automobile et électroménager » appartenant au secteur d'activité Applications Électriques, les états financiers 2008 du Groupe ont été présentés conformément à la norme IFRS 5 (note 5).

Au 31 décembre 2008, le bilan, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie présentent les actifs et passifs détenus en vue de leur cession ou de leur arrêt sur une ligne spécifique.

> au cours de l'exercice 2009 :

La finalisation de la cession est intervenue le 1er mai 2009.

Les états financiers semestriels 2009 du Groupe tiennent compte de la cession de la division (note 5).

Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie présentent les comptes au 30 juin 2008 retraités à titre de comparaison.

9.2.3 Compte de résultat consolidé résumé

En millions d'euros

	Notes	30 juin 09	30 juin 08 retraité
Activités poursuivies			
Chiffre d'affaires consolidé	18	303,1	321,8
Coûts des produits vendus		(211,5)	(211,7)
Marge brute totale		91,6	110,1
Charges commerciales		(31,4)	(32,4)
Frais administratifs centraux et de recherche		(29,9)	(33,0)
Autres charges d'exploitation		(1,4)	(2,1)
Résultat opérationnel courant		28,9	42,6
Charges non courantes	17	(1,3)	(1,4)
Produits non courants		0,0	14,0
Résultat opérationnel	18/20	27,6	55,2
Coût du financement		(5,7)	(6,0)
Résultat financier		(5,7)	(6,0)
Résultat courant avant impôt		21,9	49,2
Impôts courants et différés	22	(6,2)	(14,4)
Résultat net des activités poursuivies		15,7	34,8
Activités destinées à être cédées ou arrêtées			
Résultat net des activités destinées à être cédées ou arrêtées	5	(1,9)	(1,2)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		13,8	33,6
Résultat Net Attribuable aux :			
- Actionnaires de Carbone Lorraine		13,3	33,1
- Intérêts minoritaires		0,5	0,5
RESULTAT NET DE LA PERIODE		13,8	33,6
Résultat net par action			
Résultat net par action	23		
Résultat de base par action (euros)		0,86	2,33
Résultat dilué par action (euros)		0,82	2,26
Résultat net par action des activités poursuivies	23		
Résultat de base par action (euros)		0,98	2,41
Résultat dilué par action (euros)		0,94	2,34

9.2.4 Etat résumé du résultat global

RESULTAT NET DE LA PERIODE	Note	13,8	33,6
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	21	3,0	1,2
Variation des postes du bilan liée au cours de change de fin de période		(2,9)	(15,1)
Impôt sur le résultat comptabilisé dans les capitaux propres	21	(1,0)	(0,4)
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		(0,9)	(14,3)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES AU TITRE DE LA PERIODE		12,9	19,3
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Carbone Lorraine		12,3	18,9
- Intérêts minoritaires		0,6	0,4
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES AU TITRE DE LA PERIODE		12,9	19,3

9.2.5 Bilan consolidé

ACTIF

En millions d'euros

	Note	30 juin 2009	31 déc. 2008
ACTIF NON COURANT			
Immobilisations incorporelles			
- Goodwill	6	215,0	181,2
- Autres immobilisations incorporelles		17,0	8,2
Immobilisations corporelles			
- Terrains		31,9	30,9
- Constructions		49,9	39,2
- Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles	8	142,3	135,8
- Immobilisations en cours		41,1	29,1
Actifs financiers non courants			
- Titres de participation	9	20,2	69,1
- Dérivés non courants		0,0	2,8
- Autres actifs financiers	3/15	29,3	23,8
Actifs non courants d'impôts			
- Actifs d'impôts différés	22	21,3	10,3
- Actifs d'impôts exigibles non courants			
TOTAL ACTIF NON COURANT		568,0	530,4
ACTIF COURANT			
- Stocks	10	156,8	165,9
- Clients et comptes rattachés	11	90,9	121,0
- Autres créances d'exploitation		17,2	29,1
- Autres actifs courants		10,4	9,5
- Actifs d'impôts exigibles courants		6,0	10,4
- Actifs financiers courants	15	3,7	0,5
- Dérivés courants	3	1,1	2,0
- Actifs financiers de trading	15	7,4	3,2
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	56,7	46,8
- Actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	5	1,8	24,1
TOTAL ACTIF COURANT		352,0	412,5
TOTAL ACTIF		920,0	942,9

PASSIF

En millions d'euros

	Note	30 juin 2009	31 déc. 2008
CAPITAUX PROPRES			
- Capital	12	31,0	28,6
- Réserves		359,7	313,4
- Résultat net de l'exercice		13,3	29,1
- Écarts de conversion		(52,9)	(49,9)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE CARBONE LORRAINE		351,1	321,2
- Intérêts minoritaires		8,4	4,0
CAPITAUX PROPRES		359,5	325,2
Passif non courant			
- Provisions non courantes	13	43,1	43,2
- Avantages du personnel	14	35,7	34,9
- Passifs d'impôts différés	22	9,2	6,1
- Emprunt à long et moyen terme	15	278,5	297,6
- Dérivés non courants	3	0,4	0,5
TOTAL PASSIF NON COURANT		366,9	382,3
PASSIF COURANT			
- Fournisseurs et comptes rattachés		48,1	72,0
- Autres passifs d'exploitation		49,9	64,3
- Provisions courantes	13	2,7	3,0
- Passifs d'impôts exigibles courants		3,6	4,4
- Passifs divers dont dividendes		20,9	14,0
- Autres passifs financiers courants	15	28,4	39,2
- Dérivés courants		0,0	3,9
- Comptes courants financiers	15	1,9	1,3
- Concours bancaires courants	15	35,4	18,3
- Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	5	2,7	15,0
TOTAL PASSIF COURANT		193,6	235,4
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		920,0	942,9

9.2.6 Variation des capitaux propres

En millions d'euros

	Attribuables aux actionnaires de Carbone Lorraine				Total	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves	Résultats	Écart de conversion			
Solde au 31 décembre 2007	28,6	309,3	15,4	(50,4)	302,9	4,1	307,0
Résultat N-1		15,4	(15,4)				
Résultat net de la période			33,1		33,1	0,5	33,6
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nets d'impôts		0,8			0,8		0,8
Écart de conversion				(15,0)	(15,0)	(0,1)	(15,1)
Résultat global total de la période		0,8	33,1	(15,0)	18,9	0,4	19,3
Dividendes versés		(12,1)			(12,1)	(0,7)	(12,8)
Actions auto détenues		0,5			0,5		0,5
Autres éléments		0,4			0,4		0,4
Solde au 30 juin 2008	28,6	314,3	33,1	(65,4)	310,6	3,8	314,4
Solde au 31 décembre 2008	28,6	313,4	29,1	(49,9)	321,2	4,0	325,2
Résultat N-1		29,1	(29,1)				
Résultat net de la période			13,3		13,3	0,5	13,8
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nets d'impôts		2,0			2,0		2,0
Écart de conversion				(3,0)	(3,0)	0,1	(2,9)
Résultat global total de la période		2,0	13,3	(3,0)	12,3	0,6	12,9
Dividendes non encore versés		(8,9)			(8,9)	(0,1)	(9,0)
Augmentation de capital	2,4	20,7			23,1		23,1
Autres éléments		3,4			3,4	3,9	7,3
Solde au 30 juin 2009	31,0	359,7	13,3	(52,9)	351,1	8,4	359,5

9.2.7 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros

	30 juin 09	30 juin 08 retraité
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat avant impôts	21,9	49,2
Amortissements	16,1	11,9
Dotations (reprises) de provisions	(0,7)	(1,1)
Résultat financier	5,7	6,0
Plus ou moins-value de cession d'actifs	(0,1)	0,0
Autres	1,2	(11,9)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du BFR	44,1	54,1
Variation du besoin en fonds de roulement	14,9	(34,7)
Impôts sur le résultat payés	(3,3)	(7,8)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles poursuivies	55,7	11,6
Flux de trésorerie opérationnels des activités arrêtées	(9,8)	(5,0)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	45,9	6,6
Activités d'investissements		
Immobilisations incorporelles	(0,2)	(0,2)
Immobilisations corporelles	(26,8)	(21,8)
Actifs financiers	(1,2)	
Variation de périmètre	1,9	25,8
Autres variations des flux des activités d'investissement	(4,3)	(3,0)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements poursuivies	(30,6)	0,8
Flux de trésorerie d'investissement des activités arrêtées	2,7	(1,3)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	(27,9)	(0,5)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissements	18,0	6,1
Activités de financement		
Augmentation de capital reçue et autres augmentations des capitaux propres	25,5	0,3
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	(0,1)	(12,8)
Intérêts payés	(5,2)	(6,4)
Variation de l'endettement (note 15)	(20,7)	33,7
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(0,5)	14,8
Variation de trésorerie	17,5	20,9
Trésorerie à l'ouverture (note 15)	50,1	26,4
Trésorerie à la clôture (note 15)	64,1	45,0
Variation de périmètre	(0,7)	0,3
Incidence des variations monétaires	4,2	2,0
Variation de trésorerie	17,5	20,9

9.2.8 Annexe

NOTE N° 1 DECLARATION DE CONFORMITE

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés de Carbone Lorraine et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les normes et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2009 et leurs impacts sont indiqués note 2. Les nouvelles normes et interprétations non encore appliquées figurent en note 2.W.

Les options retenues par le Groupe sont indiquées dans les chapitres suivants.

Les états financiers consolidés intermédiaires au 30 juin 2009 ont été préparés en conformité avec la norme internationale d'information financière IAS 34 – Information financière intermédiaire. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, disponibles à l'adresse web www.carbonelorraine.com.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2009 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS émises par l'IASB et adoptées dans l'Union européenne à cette date. Ils ont par ailleurs été préparés conformément aux règles de présentation et d'information financière applicables aux comptes annuels telles que définies dans le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2009 comprennent à titre comparatif des données relatives au 30 juin 2008 et au 31 décembre 2008 retraitées selon les mêmes règles.

Les principes comptables décrits en note 2 et suivantes ont été appliqués pour l'établissement de l'information comparative et les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2009.

NOTE N° 2 PRINCIPES ET METHODES

Excepté les changements décrits ci-dessous, les principes et méthodes comptables applicables au Groupe dans les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2009 sont identiques à ceux appliqués par le Groupe à la date et pour la clôture des comptes du 31 décembre 2008.

CHANGEMENT DE PRINCIPES ET METHODES

Présentation des états financiers

Le Groupe applique la norme IAS 1 révisée « Présentation des Etats Financiers » (2007), devenue applicable à compter du 1^{er} janvier 2009. La révision introduit la notion de résultat global total qui prend en compte les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les actionnaires. Le Groupe a choisi la présentation du résultat global en deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global (comprehensive income). Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée. Ce changement de méthode comptable qui n'affecte que la présentation, n'a aucun impact sur les résultats.

Identification et présentation des secteurs opérationnels

Le Groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Directoire, qui est le principal décideur opérationnel du Groupe. Ce changement de méthode comptable résulte de l'application d'IFRS 8 Secteurs Opérationnels. L'information sectorielle comparative a été retraitée en conformité avec les dispositions transitoires d'IFRS 8. Ce changement de méthode comptable n'affecte que la présentation et le contenu à fournir en annexe et n'a aucun impact sur les résultats.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par le Directoire afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses

performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante. Les éléments non affectés comprennent principalement les dépenses de la holding.

IAS 23 révisée impose la capitalisation des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, construction ou production d'un actif qualifié et supprime la comptabilisation en charges des coûts d'emprunt. Ces coûts sont considérés comme une part du coût d'acquisition de l'actif. Le Groupe constatait déjà ses coûts d'emprunt directement attribuables dans le coût des actifs qualifiés. IAS 23 révisée n'a donc aucun impact sur les états financiers du Groupe.

Les amendements à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions - Conditions d'acquisition des droits et annulations » clarifient la définition des conditions d'acquisition des droits, introduisent la notion de conditions autres que l'acquisition des droits, imposent que ces autres conditions soient reflétées dans la juste valeur à la date d'attribution et indiquent le traitement comptable des autres conditions et des annulations. Ces amendements n'impactent pas le Groupe compte tenu des conditions d'attribution des plans existants.

IFRIC 14 (IAS 19 « Avantages du personnel » - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligation de financement minimum et leur interaction) clarifie la date à laquelle les remboursements ou les diminutions de cotisations futures relatifs aux actifs d'un régime à prestations définies sont considérés comme disponibles et donne des précisions sur l'impact de l'obligation d'un financement minimum (OFM) sur ces actifs. L'interprétation traite également le point de savoir quand une OFM peut générer un passif. IFRIC 14 n'a pas d'incidence sur les comptes semestriels.

A - PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la perte de contrôle.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Toutes les transactions et soldes intra-Groupe sont éliminés.

Les comptes consolidés sont établis en euros.

L'activité du Groupe est peu soumise à la saisonnalité ; tant le chiffre d'affaires que les approvisionnements se répartissent linéairement sur l'année.

B - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Le groupe Carbone Lorraine présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers ».

B1 Etat du résultat Global

Compte tenu de la pratique et de la nature de son activité, le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant la méthode des charges par destination, qui consiste à classer les charges selon leur destination dans le coût des ventes, le coût des activités commerciales, des activités administratives et de Recherche et Développement.

Le Groupe présente le résultat global en deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global (comprehensive income).

B2 Bilan

Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de l'arrêté sont classés en courant. Les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

B3 Tableau des flux de trésorerie

Le Groupe établit le tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte et les dispositions définies par la norme IAS 7.

La méthode indirecte consiste à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour lesquelles le résultat est ajusté des transactions sans effets de trésorerie et des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

B4 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés ou arrêtés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand un groupe d'actifs est destiné à être cédé lors d'une transaction unique et que ce groupe d'actifs représente une composante distincte de l'entité (ligne d'activité ou région géographique principale et distincte faisant l'objet d'un plan unique et coordonné pour s'en séparer ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente), on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus pour la vente ne sont plus amortis à compter de cette présentation.

Pour les groupes d'actifs, leur résultat est présenté en le distinguant des résultats des activités poursuivies et leurs flux de trésorerie sont présentés sur des lignes distinctes du tableau des flux de trésorerie.

C - CONVERSION DES COMPTES EXPRIMES EN MONNAIES ETRANGERES

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle.

Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période, le cours moyen constitue la valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

À l'exception de la trésorerie qui est convertie au cours de clôture, le tableau des flux de trésorerie est converti au cours moyen excepté lorsque celui-ci n'est pas approprié.

Les différences de conversion du bilan sont enregistrées distinctement au poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres et comprennent :

- > l'incidence de la variation des taux de change sur les actifs et les passifs ;
- > la différence entre le résultat calculé au taux moyen et le résultat calculé au taux de clôture.

Les *goodwill* et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition de filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de la filiale. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et convertis au taux de clôture.

D - CONVERSION DES TRANSACTIONS LIBELLEES EN MONNAIES ETRANGERES

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les pertes et profits de change dans le résultat opérationnel.

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écart de conversion ».

E - COUVERTURE

La comptabilisation et l'évaluation des opérations de couverture sont définies par les normes IAS 32 et 39.

E1 Couverture de change / matière

Un dérivé de change est éligible à la comptabilité de couverture dès lors que la documentation de la relation de couverture a été mise en place à l'origine et que la démonstration de son efficacité tout au long de sa vie a été réalisée.

Une couverture permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes ; elle permet également de se prémunir contre les variations de valeurs de flux de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise, par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture (valeur intrinsèque) ; les variations de juste valeur de ces instruments sont ensuite enregistrées en résultat opérationnel (dans les rubriques « coûts des produits vendus » pour les couvertures matières et « autres charges d'exploitation » pour les couvertures de change) et compensent au fur et à mesure la variation de valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts. La valeur temps des couvertures est enregistrée en résultat opérationnel dans les « autres charges d'exploitation » ;
- les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement en résultat.

E2 Couverture de taux

Les instruments dérivés de taux sont évalués à la juste valeur au bilan. Les variations de juste valeur sont traitées selon les modalités suivantes :

- > la part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en résultat en coût de la dette ;
- > la part efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en :
 - fonds propres dans le cas d'un dérivé comptabilisé en flux de couverture (cas d'un *swap* permettant de fixer une dette à taux variable),
 - résultat (coût de la dette) dans le cas d'un dérivé comptabilisé en juste valeur de la couverture (cas d'un *swap* permettant de rendre variable une dette à taux fixe). Cette comptabilisation est compensée par les variations de juste valeur de la dette couverte.

F - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les normes applicables sont IAS 38 « Immobilisations incorporelles », IAS 36 « Dépréciations d'actifs » et IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent principalement les *goodwill*.

Les autres immobilisations incorporelles (relation clients, technologie) ayant une durée de vie finie sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

F1 Goodwill

En application de la norme IFRS 3, lors d'un regroupement d'entreprises, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés. La différence entre le coût d'acquisition de la filiale et la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisée en *goodwill*.

Les *goodwill* sont rattachés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe (UGT). Les UGT retenues par le Groupe au 31 décembre 2008 sont au nombre de quatre :

- > Applications Électriques ;
- > Protection Électrique ;
- > Hautes Températures ;
- > Equipements Anticorrosion.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les *goodwill* ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

Conformément à la norme IAS 36, la méthode de test de perte de valeur des actifs retenue par le Groupe consiste à :

- > élaborer des flux de trésorerie après impôt normatif sur la base du Plan Stratégique de l'UGT considérée ;
- > déterminer une valeur d'utilité par une méthode comparable à toute valorisation d'entreprise en actualisant les flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital (Weighted Averaged Cost of Capital - WACC -) du secteur ;

- > comparer cette valeur d'utilité à la valeur comptable des actifs pour déterminer s'il y a lieu de constater une perte de valeur ou non.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré après impôts du capital pour chacune des unités génératrices de trésorerie (voir note 7).

En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Les pertes de valeur de *goodwill* constatées sont irréversibles.

F2 Brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis sur le mode linéaire sur la période de protection juridique.

Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

F3 Frais de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :

- > l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- > la probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
- > que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable ;
- > et la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.

Les frais de Recherche et les frais de Développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits par le nouveau référentiel comptable sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'exécède généralement pas 3 ans.

G - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées, à l'exception des terrains qui ont fait l'objet d'une réévaluation à la date de transition aux IFRS.

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'actifs qualifiés sont incorporés dans le coût de cet actif.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

À ce titre, le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue du bien.

Les durées retenues sont :

- > construction : 20 à 50 ans ;
- > agencements et installations : 10 à 15 ans ;
- > matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- > matériels de transport : 3 à 5 ans.

Ces durées d'amortissement, ainsi que les valeurs résiduelles, sont revues et sont modifiées à chaque fin de période annuelle ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

Les subventions d'investissement sont constatées à l'origine en diminution de la valeur brute de l'immobilisation.

H - CONTRATS DE LOCATION

Suivant la norme IAS 17, un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Quand les critères ne sont pas respectés, il s'agit d'un contrat de location simple dont les charges résultant de ces contrats sont enregistrées dans le compte de résultat de l'exercice.

Les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées au bilan du Groupe à la fois comme une immobilisation corporelle et comme une obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location. Le contrat de location financement est comptabilisé pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux. Au commencement du contrat de location, l'actif et le passif correspondant aux paiements futurs au titre de la location sont portés au bilan pour les mêmes montants.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

L'actif immobilisé est amorti sur la durée de vie retenue par le Groupe pour les immobilisations de même nature. Si l'on a pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif est totalement amorti sur la plus courte durée entre celle du contrat de location et la durée d'utilité.

Le remboursement d'une partie du capital de la dette s'effectue conformément au tableau de remboursement de la dette figurant au contrat de location-financement.

I - PERTE DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

Conformément à la norme IAS 36 « Perte de valeur des actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du groupe Carbone Lorraine.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des « comparables » et non ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

J - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IFRS 7 « informations à fournir et présentation ».

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers de trading, les dépôts de garantie versés, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Lors de leur évaluation initiale, tous les actifs et passifs financiers, qui ne sont pas à la juste valeur, sont évalués à leur juste valeur tenant compte des coûts de transaction.

Pour leur évaluation ultérieure, les prêts et créances sont constatés au coût amorti.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés et les dettes.

Excepté lorsqu'ils font l'objet d'une couverture de juste valeur (§E2), les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). À titre d'exemple, les commissions de crédit sont déduites du montant initial de la dette, puis réintégréés période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat.

Les actifs courants comprennent les créances liées à l'exploitation valorisées au coût amorti et dépréciées lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable.

J1 Titres de participation

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont des actifs financiers non courants classés dans la catégorie « disponibles à la vente ». Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Dans les rares cas où la juste valeur ne peut être obtenue, ceux-ci sont évalués au coût.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation (difficultés financières, chute des performances et absence de perspectives de développement, situation économique locale...), les pertes de valeur significatives et durables sont comptabilisées en résultat.

Ces pertes de valeur sont irréversibles et ne sont pas reprises.

L'activité principale des filiales non consolidées est la distribution des productions des sociétés consolidées.

Les filiales qui, considérées seules et agrégées, sont immatérielles, ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Une société est intégrée dans le périmètre de consolidation, lorsque deux des quatre indicateurs ci-après sont atteints deux années de suite :

Capitaux propres : la différence entre la situation nette et la valeur des titres est supérieure à 1 % des capitaux propres du Groupe de l'année précédente ;

Endettement : le montant de l'endettement externe est supérieur à 5 millions d'euros ;

Ventes externes : le chiffre d'affaires de la société diminué des ventes du Groupe réalisées avec cette société est supérieur à 1 % du chiffre d'affaires du Groupe de l'année précédente ;

Résultat net : le résultat net est supérieur en valeur absolue à 0,5 million d'euros.

La matérialité des filiales non consolidées est reconsidérée à chaque arrêté.

J2 Autres actifs financiers non courants

Il s'agit de créances non liées à l'exploitation : conformément à IAS 39, elles sont constatées au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

K - CAPITAL

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

L - PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources, représentatives d'avantages économiques futurs, au bénéfice de ce tiers.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce ou d'un début d'exécution et d'un plan détaillé, avant la date de clôture.

Lorsque la Société dispose d'un échéancier fiable, les passifs sont actualisés lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

M - STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production. Aucune charge d'intérêt n'est capitalisée.

N - CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.

Les produits résultant d'activités annexes figurent dans le compte de résultat aux rubriques de nature correspondante (autres revenus, produits financiers) ou en déduction des frais de même nature (commerciaux, généraux, administratifs, recherche).

O - AVANTAGES DU PERSONNEL

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- > tables de mortalité ;
- > dates de départ à la retraite ;
- > taux de progression des salaires et de rotation du personnel ;
- > taux de rendement des actifs de couverture ;
- > taux d'actualisation et d'inflation définis pour chacune des entités concernées en considérant leur contexte macro-économique local.

Les écarts actuariels comprennent l'effet cumulé :

- > des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ;
- > et des changements d'hypothèses actuarielles.

La norme IAS 19 estime que sur le long terme les écarts actuariels peuvent se compenser et a, de ce fait, prévu une méthode dite du « corridor » pour la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi.

Le Groupe a opté pour cette méthode :

- > les écarts actuariels cumulés non comptabilisés qui se situent à l'extérieur d'un corridor de plus ou moins 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur des actifs du régime ou de l'obligation, sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime ;
- > les écarts à l'intérieur de ce corridor de 10 % ne sont pas comptabilisés ;
- > les écarts actuariels nets cumulés non comptabilisés comprennent à la fois la part cumulée des 10 % à l'intérieur du corridor, ainsi que la part à l'extérieur du corridor qui n'a pas été comptabilisée à la date de clôture ; conformément à la norme IAS 19 ils sont indiqués en annexe.

O1 Comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont comptabilisés selon les règles suivantes :

> au bilan

Le montant comptabilisé au passif au titre de prestations définies est égal au total de :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture,
- diminuée de la juste valeur, à la date de clôture, des actifs du régime utilisés directement pour payer ou financer les obligations,
- majorée des profits actuariels (ou minorée des pertes actuarielles) non comptabilisés en raison de la règle présentée ci-dessus,
- diminuée du coût des services passés non encore comptabilisé, et des paiements ;

> au compte de résultat

Le montant comptabilisé en charges ou en produits (le « coût net périodique relatif aux avantages du personnel ») est le montant total net des éléments suivants :

- coût des services rendus au cours de l'exercice (ou les droits acquis au cours de l'exercice),
- coût financier (aussi appelé « effet de l'actualisation »),
- rendement attendu des actifs du régime : ce rendement attendu est établi sur la base des attentes du marché, au début de la période, pour des rendements des actifs du plan sur toute la durée de vie de l'obligation correspondante (long terme),
- écarts actuariels : pour la fraction comptabilisée au cours de l'exercice,
- coût des services passés : pour la fraction comptabilisée au cours de l'exercice,
- pertes (profits) de toute réduction ou liquidation de régime.

O2 Comptabilisation du coût des services passés non reconnus

Les avantages passés non reconnus sont comptabilisés dans le compte de résultat au prorata de la durée de vie de l'obligation correspondante.

P - CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la Société. Cette rubrique est destinée à comptabiliser l'incidence d'événements majeurs de nature à fausser la performance opérationnelle et n'incluent aucune charge opérationnelle et récurrente.

Les charges et produits non courants incluent notamment les éléments suivants :

- > résultat de cession exceptionnelle et significative : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titres de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- > pertes de valeur des titres de participation, des prêts, de *goodwill*, d'actifs ;
- > certaines provisions ;
- > dépenses de réorganisation et de restructuration.

Q - RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte du résultat financier, des impôts et des parts des minoritaires.

Les subventions d'exploitation sont présentées en diminution des coûts auxquels la subvention se rattache.

R - IMPOTS DIFFERES

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils seraient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- > prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- > historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode bilantielle du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ces actifs et passifs.

S - INFORMATION SECTORIELLE

Depuis le 1er janvier 2009 le Groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Directoire qui est le principal décideur opérationnel du Groupe. Ce changement de méthode comptable résulte de l'application d'IFRS 8 « Secteurs Opérationnels ». Antérieurement les secteurs opérationnels étaient identifiés et présentés selon IAS 14 « Information Sectorielle ». L'information comprenait un secteur d'activité considéré comme primaire et un secteur géographique considéré comme secondaire ; ce dernier n'est plus présenté. La nouvelle méthode comptable appliquée aux informations en annexe au titre des secteurs opérationnels est décrite ci-dessous.

IFRS 8.36 précise que l'information sectorielle comparative a été retraitée en conformité avec les dispositions transitoires d'IFRS 8. Ce changement de méthode comptable n'affecte que la présentation et le contenu des informations à fournir en annexe et n'a ainsi aucun impact sur les résultats par action.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par le Directoire afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les résultats sectoriels soumis au Directoire comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable. Les éléments non affectés comprennent principalement les actifs et les dépenses de la holding et les actifs et passifs d'impôt sur le résultat.

Les investissements du secteur correspondent aux coûts encourus au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles autres que les *goodwill*.

Le Groupe est actuellement organisé en 2 secteurs opérationnels :

Systèmes et Matériaux Avancés : équipements en graphite et autres matériaux performants dédiés aux environnements industriels extrêmes ;

Systèmes et Composants Electriques : systèmes et composants contribuant à la performance et à la protection des équipements électriques.

L'information sectorielle du Groupe est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour établir et présenter les états financiers consolidés.

T - RESULTAT PAR ACTION

Le résultat et le résultat dilué par action sont présentés pour le résultat dans son ensemble et pour le résultat des activités poursuivies.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

U - AVANTAGES SUR CAPITAUX PROPRES AU PROFIT DU PERSONNEL

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions et les offres réservées aux salariés portant sur des actions du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

V - UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations, en particulier pour la détermination des provisions et la réalisation des tests de valeur. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base des informations disponibles ou des situations existantes à la date d'arrêté des comptes. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs. Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement différents des estimations et des hypothèses retenues.

La réalisation effective de certains événements postérieurement à la date d'arrêté des comptes pourrait s'avérer différente des hypothèses, estimations et appréciations retenues dans ce cadre.

Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables du Groupe

Carbone Lorraine peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

La note 5 est relative aux actifs nets destinés à être cédés et arrêtés ; la perte de valeur sur ces actifs a été calculée en comparant la valeur nette de ces actifs et passifs à la meilleure estimation de leur valeur de réalisation.

Les notes 2-F1, 2-I et la note 7 sont relatives aux tests de dépréciation des *goodwill* et autres actifs immobilisés. La direction du Groupe a procédé aux tests sur la base des meilleures anticipations de l'évaluation future de l'activité des unités concernées et compte tenu du taux d'actualisation.

Les notes 13 et 14 relatives aux provisions et engagements sociaux décrivent les provisions constituées par Carbone Lorraine. Dans la détermination de ces provisions, Carbone Lorraine a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

La note 22 relative à la charge fiscale restitue la situation fiscale du Groupe et repose notamment en France et en Allemagne sur la meilleure estimation qu'a le Groupe de l'évolution des résultats fiscaux futurs.

L'ensemble de ces estimations reposent sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs avec validation par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies constantes et formalisées.

W - NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE APPLIQUEES

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur au 30 juin 2009, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

- > IFRS 3 révisée (2008) « Regroupements d'entreprises » comporte les modifications suivantes qui auront probablement un impact sur les opérations du Groupe :
 - La définition d'une entreprise a été élargie, ce qui augmentera probablement le nombre d'acquisitions traitées en regroupements d'entreprises,
 - La contrepartie éventuelle doit être évaluée à la juste valeur, les variations ultérieures étant comptabilisées en résultat,
 - Les frais d'acquisition, autres que les frais d'émission d'actions ou de dettes, sont reconnus en charges lorsqu'ils sont encourus,
 - Toute participation antérieure détenue dans la société acquise est évaluée à sa juste valeur, le gain ou la perte en résultant étant comptabilisé en résultat,
 - Toute participation (minoritaire) ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa part proportionnelle dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de la société acquise, le choix s'effectuant transaction par transaction,
 - IFRS 3 révisée qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe sera appliquée de façon prospective et en conséquence n'aura pas d'impact sur les périodes antérieures dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe ;
- > IAS 27 amendée « États financiers consolidés et individuels » prévoit que les modifications de la part d'intérêts du Groupe dans une filiale conduisant au maintien du contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Quand le Groupe perd le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans cette ancienne filiale est évaluée à sa juste valeur et tout gain ou perte est comptabilisé en résultat. Les amendements à IAS 27 qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

NOTE N° 3 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- > risque de liquidité ;
- > risque matières ;
- > risque de change ;
- > risque crédit.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

La gestion du capital est présenté en note 12.

RISQUE DE LIQUIDITE

Carbone Lorraine dispose de lignes de crédit ou d'emprunts confirmés pour un total de 422 millions d'euros ayant une maturité moyenne de 3,8 ans et utilisés à 71 % à fin juin 2009.

Carbone Lorraine dispose des quatre contrats significatifs de financement suivants :

- > un crédit de 500 millions de RMB mis en place en septembre 2008 d'une maturité de 3 ans pour 350 millions de RMB et d'1 an renouvelable pour 150 millions de RMB, syndiqué auprès d'un pool bancaire international, destiné à financer les activités du groupe Carbone Lorraine en Chine ;
- > un crédit multidevises de 350 millions de dollars US mis en place en juillet 2008 d'une maturité de 5 ans, syndiqué auprès d'un pool bancaire international. Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie étrangère concernée constaté au moment des tirages, plus une marge fixe ;
- > une émission obligataire de 40 millions d'euros sous la forme d'obligations à bons de souscription ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) finalisée en novembre 2007 remboursable par tiers de 2012 à 2014, soit d'une durée moyenne de 6 ans. Le taux d'intérêt payé est le taux Euribor 3 mois plus une marge fixe. Cette marge est négative du fait de la vente des bons ;
- > un placement privé de 85 millions de dollars US négocié en mai 2003 auprès d'investisseurs américains, dont une tranche de 65 millions de dollars US d'une maturité finale de 10 ans, et une tranche de 20 millions de dollars US d'une maturité finale de 12 ans. Compte tenu de son caractère amortissable, la durée moyenne du placement privé est d'environ 8 ans (à l'origine). Les intérêts payés aux investisseurs sont fixes.

Ventilation par échéance des lignes de crédit et emprunts confirmés

En millions d'euros	Montant	Utilisation au 30 juin 2009	Taux d'utilisation au 30 juin 2009	Échéances		
				inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
Crédit syndiqué Groupe	247,6	155,2	63 %	0,0	247,6	0,0
Crédits confirmés Chine	76,6	46,3	60 %	40,3	36,3	0,0
Placements privés américains	40,4	40,4	100 %	6,6	31,0	2,8
OBSAARS	39,1	39,1	100 %	0,0	26,1	13,0
Crédits confirmés UK	8,4	8,4	100 %	4,4	1,3	2,7
Autres	9,9	9,9	100 %	6,2	3,7	0,0
Total	422,0	299,3	71 %	Échéance moyenne (année) =		3,8

RISQUE DE TAUX

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt est validée par le Comité directeur du Groupe sur la base de propositions faites par la direction financière de Carbone Lorraine et consiste à ce jour en des prises de position ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux d'intérêt.

Suite à la baisse significative des taux d'intérêts fin 2008 et début 2009, Carbone Lorraine a souhaité fixer une partie du coût de sa dette.

Au mois de mai 2003, le Groupe a mis en place plusieurs *swaps* de taux d'un montant nominal global de 85 millions de dollars US pour variabiliser les intérêts dus sur les placements privés américains. Ces *swaps* ont été revendus en avril 2009, repassant ainsi cette dette à taux fixe.

Au mois de juin 2009, le Groupe a mis en place un *swap* de taux d'un montant nominal global de 39 millions d'euro pour fixer les intérêts dus sur les OBSAARS. Dans ce *swap*, la Société reçoit les intérêts dus aux prêteurs et paye 2,815 %. Le départ du *swap* a été fixé au 26 juin 2009 pour une durée et un amortissement équivalents aux OBSAARS.

Au 15 janvier 2008, Calcarb a mis en place un *swap* de taux d'un montant nominal de 4 millions de livres sterling afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ce *swap*, la Société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye 5,38 %. L'amortissement et la durée du *swap* sont adossés à la dette. Au 30 juin 2009, le nominal s'élève à 3,6 millions de livres sterling.

En millions d'euros

	Montant en €	Taux reçu	Taux payé	Échéances		
				inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
Swap	39,0	Euribor 3 Mois	2,815 %	0,0	26,0	13,0
Swap	4,28	Libor GBP 1 Mois	5,38 %	0,34	1,25	2,69

En millions d'euros

SWAP	MTM*
Actif	0,0
Passif	(0,9)

* *Mark-to-market = évalué au prix du marché*

RISQUE MATIERES

Certaines sociétés du Groupe ont des achats de matières premières ou de composants constitués de matières premières telles que les métaux non ferreux comme le cuivre, l'argent et le zinc. Le cuivre et l'argent sont les deux métaux représentant des montants d'achats significatifs (supérieurs à 10 millions d'euros) pour le groupe Carbone Lorraine. Différentes techniques de couvertures comme des indexations sur les prix d'achats, des indexations des prix de vente ou des couvertures bancaires sont appliquées.

La politique de gestion du risque de prix sur matières premières est validée par le Comité directeur du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction financière et la Direction des achats de Carbone Lorraine et consiste à ce jour en des prises de position sous la forme de contrat d'achat à terme ou d'achat de tunnels à prime nulle.

Environ 72 % des risques de prix sur le cuivre et 83 % des risques de prix sur l'argent peuvent être couverts par couvertures bancaires.

En ce qui concerne les quantités 2009, 80 % des tonnages couvrables en cuivre et 71 % de ceux en argent ont été couverts.

Impacts des couvertures matières

<i>En millions d'euros</i>	Impact Bilan à fin juin 2009	Impact Résultat S1 2009
Cuivre	0,1	(1,6)
Argent	0,0	0,4

RISQUE DE CHANGE

La politique de gestion du risque de change est validée par le Comité directeur du Groupe sur la base de propositions faites par la direction financière.

Elle consiste, sur la base d'un recensement complet des risques inter sociétés et hors Groupe, à contracter avec des banques de premier rang des couvertures de change à terme.

En matière commerciale, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de couvrir les risques de change dès la prise de commande ou de couvrir un budget annuel. Le principal risque de change concerne les flux intra-Groupe.

En matière d'emprunts, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de les souscrire en monnaie locale. En ce qui concerne la maison mère, les emprunts en devises étrangères sont adossés à des prêts dans les mêmes devises à ses filiales.

À des fins de consolidation, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie des filiales étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de la période concernée, et leur bilan au taux de change de fin de période. L'effet de ces conversions peut être significatif. Le principal impact concerne l'effet de la variation du cours du dollar américain sur les fonds propres et sur la dette du Groupe. Le Groupe n'a pas contracté de couverture spécifique sur ses actifs nets à l'étranger.

Le résultat opérationnel courant du Groupe est exposé aux fluctuations de change, principalement par effet de conversion des résultats des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro. L'exposition principale est sur le dollar US. Une baisse du dollar US de 10 % par rapport à la moyenne constatée de janvier à juin 2009 aurait eu un impact de conversion de - 1,3 million d'euros sur le résultat opérationnel courant du Groupe.

Sauf cas particuliers et non significatifs, les couvertures sont centralisées au niveau de la maison mère. Elles sont effectuées dans le cadre de procédures strictement définies. La valorisation des couvertures est détaillée ci-dessous.

Comptabilisation à fin juin 2009 des opérations de change

Mtm* (<i>en millions d'euros</i>)		30 juin 2009
Mark-to-market des couvertures de change	Capitaux propres	1,1
	Autres éléments financiers du RO	0,0

* *Mark-to-market* = évalué au prix du marché.

Flux de trésorerie futurs sur les opérations de change comptabilisées à fin juin 2009

CHANGE (<i>en millions d'euros</i>)	MTM	Flux de trésorerie attendus
Actif	1,5	1,5
Passif	(0,4)	(0,4)

Les couvertures de change sont ajustées aux sous-jacents et il n'y a donc pas de décalage entre leurs maturités.

RISQUE CREDIT

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la Société est faible grâce à la diversification du portefeuille.

Le Groupe a mis en place en 2003 un programme d'assurance crédit commercial COFACE couvrant ses principales sociétés américaines et françaises pour les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. En fonction des clients, les couvertures peuvent varier entre 0 et 90 % des créances facturées.

Ce programme a été étendu à l'Allemagne et au Royaume-Uni au 1^{er} semestre 2009. Il est en cours de déploiement en Chine (clients domestiques).

Des avenants de délégation aux contrats couvrant les créances françaises cédées au 1^{er} semestre 2009 ont été signés au 1^{er} semestre 2009 au profit du Factor.

NOTE N° 4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES RELATIFS A L'EXERCICE 2009

Courant décembre 2008, Carbone Lorraine a acquis 60 % des actions de la société Calcarb, société écossaise numéro deux mondial des feutres rigides en graphite.

Le prix d'achat et le *goodwill* s'appuient sur les synergies générées par ce rapprochement, en particulier :

- l'entrée de Carbone Lorraine sur un marché adjacent à celui des équipements en graphite, dont la croissance est portée pour l'essentiel par le solaire ;
- et la complémentarité des technologies de Carbone Lorraine et de Calcarb. La technologie utilisée par Calcarb viendra compléter d'autres technologies que le Groupe développe actuellement pour le marché de l'isolation, ce qui crée un potentiel de développement supplémentaire.

La juste valeur des actifs et passifs de cette acquisition est en cours d'évaluation. L'affectation initiale du *goodwill* n'a pu être achevée avant la clôture semestrielle et le sera avant décembre 2009.

<i>En millions d'euros</i>	Actif net à la date d'acquisition	Ajustements de juste valeur	Juste valeur de l'actif net
Actifs immobilisés	10,8	0,4	11,2
Autres Actifs	2,6	0,0	2,6
Passifs non courants	(2,4)	0,0	(2,4)
Passifs courants	(6,2)	(0,1)	(6,3)
Actif Net	4,8	0,3	5,1
<i>Goodwill</i>			42,6
Total des acquisitions			47,7
Dont :			
▪ Prix d'acquisition versé en numéraire			47,7

Les ajustements de juste-valeur concernent la durée d'amortissement des actifs immobilisés.

NOTE N° 5 DIVISION « BALAIS POUR AUTOMOBILE ET ELECTROMENAGER » DESTINEE A ETRE CEDEE

Courant janvier 2009, le Groupe a reçu du fonds d'investissement américain MidMark Capital une offre ferme d'achat de sa division « balais et porte-balais pour automobile et électroménager », portant sur l'acquisition :

> des fonds de commerce « balais pour automobile et électroménager » des sociétés :

- CL Applications Électriques (Amiens),
- Deutsche Carbon AG (Allemagne),
- Carbone Lorena (Brésil),
- Dietrich Gmbh (Allemagne),
- Carbone Kirkwood (US),
- Carbone of America Industries Corp. (US).

> des titres des sociétés :

- AVO SA (France),
- SCEET (Tunisie),
- Carbone Lorraine Madras (Inde),
- AVO Kunshan (Chine) - société non consolidée,
- Carbone Lorena de Mexico (Mexique) - société non consolidée.

En conséquence, le groupe d'actifs concernés a été présenté et évalué en application de la norme IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » à compter du 31 décembre 2008.

Compte tenu des modalités de cession envisagées :

- > la trésorerie et l'endettement des actifs et passifs cédés ont été exclus des états financiers ci-dessous ; par voie de conséquence, le coût de la dette a été exclu du compte de résultat,
- > les entités françaises, allemandes et nord américaines font partie de groupes d'intégration fiscale locaux ; aucun impôt n'a été calculé sur ces sociétés, leur résultat bénéficiant directement à la société mère. Les sociétés brésilienne et indienne ne présentent pas d'impôts significatifs dans leurs comptes,
- > les pertes de valeur figurant dans le bilan concernent les actifs nets destinés à être cédés ou arrêtés ; elles ont été calculées en comparant la valeur nette de ces actifs et passifs à leur valeur de réalisation. Les pertes de valeur s'élevaient en conséquence à 17,8 millions d'euros.

Conformément à la norme, les actifs et passifs destinés à être cédés ou arrêtés sont présentés sur une ligne distincte du bilan du Groupe.

La finalisation de la cession est intervenue le 1er mai 2009.

Ci-dessous sont présentés les comptes des activités destinées à être cédées ou arrêtées incluant les activités temporairement maintenues, mais étroitement liées à la cession et destinées à être arrêtées.

BILAN DES ACTIVITES CEDEES OU ARRETEES IFRS 5

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2009	31 déc. 2008
- Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles	0,7	0,0
- Autres actifs financiers	0,0	0,0
- Stocks	0,3	10,1
- Clients et comptes rattachés	0,7	10,9
- Autres créances d'exploitation	0,1	3,1
Actifs détenus en vue de leur cession ou arrêt	1,8	24,1

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2009	31 déc. 2008
- provisions non courantes		0,3
- Avantages du personnel	0,4	1,9
- Fournisseurs et comptes rattachés	0,1	7,8
- Autres passifs d'exploitation	2,2	4,5
- Passifs divers		0,5
Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession ou arrêt	2,7	15,0
Actif net en cours de cession ou arrêt	(0,9)	9,1

COMPTE DE RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES OU ARRETEES IFRS 5

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2009	30 juin 2008
Chiffre d'affaires	16,4	40,2
Coûts des produits vendus	(18,4)	(35,6)
Marge brute totale	(2,0)	4,6
Charges commerciales	(1,3)	(1,9)
Frais administratifs centraux et de recherche	(2,3)	(3,1)
Autres charges d'exploitation	(0,1)	(0,5)
Résultat opérationnel courant	(5,7)	(0,9)
Charges et produits non courants	(2,3)	(0,3)
Perte de valeur	(2,4)	
Résultat opérationnel	(10,4)	(1,2)
Résultat financier	0,0	0,0
Résultat courant avant impôt	(10,4)	(1,2)
Impôts courants et différés	8,5	0,0
Résultat net des activités cédées ou arrêtées	(1,9)	(1,2)
Résultat net par action des activités destinées à être cédées et arrêtées :		
- Résultat de base par action (euros)	(0,12)	(0,08)
- Résultat dilué par action (euros)	(0,12)	(0,08)

NOTE N° 6 GOODWILL

Le détail par unité génératrice de trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2009	31 déc. 2008
Valeur nette comptable au 1 ^{er} janvier	181,2	164,9
Acquisitions (note 4)	42,6	20,8
Autres mouvements	(8,9)	(5,6)
Écarts de conversion	0,1	1,1
Valeur nette comptable fin de période	215,0	181,2
Valeur brute fin de période	215,0	181,2

Les autres mouvements de (8,9) millions d'euros concernent essentiellement l'affectation définitive du *goodwill* de Xianda acquise en avril 2008. La marque a été évaluée à 4,0 millions d'euros, la technologie à 2,3 millions d'euros, la relation clientèle à 2,2 millions d'euros.

Le détail par unité génératrice de trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2008	Mouvements 2009			30 juin 2009
	Valeur nette	Acquisition	Autres Mouvements	Écart de conversion	Valeur nette
Équipements anticorrosion	70,9		(8,9)		62,0
Hautes températures	23,9	42,6		0,8	67,3
Applications Électriques	11,8				11,8
Protection Électrique	74,6			(0,7)	73,9
Total	181,2	42,6	(8,9)	0,1	215,0

NOTE N° 7 TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS

Des tests de perte de valeur pour chacune des unités génératrices de trésorerie ont été réalisés à l'occasion de la clôture 2008.

En application de la norme IAS 36, les tests ont été réalisés sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Suite à l'application de la norme IFRS 5, les flux et actifs du périmètre en cours de cession relatif aux balais pour automobile ont été exclus de l'UGT Applications Électriques.

Les principales hypothèses clés retenues ont été les suivantes :

- flux de trésorerie à 5 ans basés sur le budget 2008 et des projections pour les 4 exercices suivants ;
- taux d'actualisation après impôt de 8 % ;
- taux de croissance à l'infini de 4 % pour l'UGT Équipements Génie Chimique, de 2 % pour l'UGT Applications Électriques et de 3 % pour le reste des activités ;
- un taux d'impôt normatif de 34 %.

Le taux d'actualisation retenu est un taux après impôt ; l'application d'un taux avant impôt est sans incidence sur les calculs de valeurs d'utilité des UGT.

Un test de sensibilité a été effectué en dégradant dans le premier cas le taux de croissance à l'infini de 1 point, et dans le deuxième cas en augmentant le taux d'actualisation après impôts de 1 point par rapport à l'hypothèse retenue, ceci dans chacune des UGT. Les tests de sensibilité n'ont pas remis en cause les résultats obtenus.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié, toutefois les dégradations de l'environnement économique apportent un facteur d'incertitude dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie utilisées et dans les valorisations obtenues.

NOTE N° 8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros

	Terrains	Constructions	Matériel, installations techniques et autres immobilisations	Autres	Total
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2008	31,8	34,0	119,4	22,0	207,2
Acquisitions	0,1	0,1	3,8	19,1	23,1
Mises hors service et sorties	-	-	(0,3)	-	(0,3)
Amortissements	-	(1,0)	(12,0)	-	(13,0)
Écarts de conversion	(0,8)	(0,9)	(2,9)	(0,7)	(5,3)
Variation de périmètre	-	(1,6)	(1,4)	-	(3,0)
Autres mouvements	0,1	1,0	9,4	(9,5)	1,0
Valeur nette comptable au 30 juin 2008	31,2	31,6	116,0	30,9	209,7
Valeur brute au 30 juin 2008	32,1	78,6	336,8	30,9	478,4
Cumul des amortissements au 30 juin 2008	(0,9)	(47,0)	(220,8)	-	(268,7)
Cumul des pertes de valeur au 30 juin 2008	-	-	-	-	0,0
Valeur nette comptable au 31 décembre 2008	30,9	39,2	135,8	29,1	235,0
Valeur brute au 31 décembre 2008	31,8	87,2	328,0	29,1	476,1
Cumul des amortissements au 31 décembre 2008	(0,9)	(48,0)	(192,2)	-	(241,1)
Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2008	-	-	-	-	0,0
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2009	30,9	39,2	135,8	29,1	235,0
Acquisitions	0,1	3,4	6,6	17,2	27,3
Mises hors service et sorties			(0,1)		(0,1)
Amortissements	0,1	(0,2)	(15,8)		(15,9)
Écarts de conversion	0,2	0,3	0,7		1,2
Variation de périmètre	0,6	5,2	11,7	1,1	18,6
Activités destinées à être cédées / arrêtées			(0,7)		(0,7)
Autres mouvements		2,0	4,1	(6,3)	(0,2)
Valeur nette comptable au 30 juin 2009	31,9	49,9	142,3	41,1	265,2
Valeur brute au 30 juin 2009	32,4	95,6	355,5	41,1	524,6
Cumul des amortissements au 30 juin 2009	(0,5)	(45,7)	(213,2)		(259,4)
Cumul des pertes de valeur au 30 juin 2009					0,0

NOTE N° 9 TITRES DE PARTICIPATION

En fin d'exercice, les participations non consolidées détenues par les sociétés intégrées représentent :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2009	31 déc. 2008
Valeur brute comptable	28,8	79,3
Pertes de valeur	(8,6)	(10,2)
Valeur nette comptable	20,2	69,1

Les pertes de valeur comptabilisées sur les titres de participation au 30 juin 2009 concernent essentiellement la Turquie, l'Argentine, Singapour et la Grèce.

Les principales participations sont les suivantes :

En millions d'euros

Raison sociale	% détenu	Valeur brute	Valeur nette comptable
Fuses & Switchgear	100	13,1	13,1
Carbone Lorraine Sanayi Urünleri A.S (Turquie)	100	5,0	1,0
Carbone Lorraine Argentina SA (Argentine)	100	3,7	0,8
Fusetech (Hongrie)	50	1,3	1,3
Carbone Lorraine Holding (Singapour)	100	1,1	0,1
Nortroll (Norvège)	34	0,8	0,5
Carbone Lorraine Products de Mexico	100	0,7	0,7
Clisa (Mexique)	49	0,6	0,6
Carbone Lorraine Grèce	100	0,6	0,3
Ferraz Shawmut Shanghai (Chine)	100	0,6	0,6
Carbone-Lorraine Chile (Chili)	100	0,2	0,2
GMI Metaullics (États-Unis)	25	0,2	0,2
Carbone Lorraine Maroc	100	0,2	0,2
Ferraz Shawmut Kunshan (Chine)	100	0,2	0,2
Carbone Lorraine de Columbia S.A.	80	0,1	0,1
Le Carbone Materials KK (Japon)	49	0,1	0,1
Autres participations		0,3	0,2
Total		28,8	20,2

NOTE N° 10 STOCKS

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2009	31 déc. 2008
Matières premières et autres approvisionnements	88,5	80,5
Produits en cours de production	44,7	50,6
Produits finis	23,6	34,8
Valeur nette comptable des stocks	156,8	165,9

Les stocks nets ont diminué de (9,1) millions d'euros au 30 juin 2009 dont 1,9 millions d'euros sont dus à des effets de périmètre, 0,3 millions d'euros sont dus à des effets de change ; à périmètre et taux de change constants, les stocks sont en baisse de (11,3) millions d'euros (- 6,8 %).

NOTE N° 11 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2009	31 déc. 2008
Créances clients brutes	94,2	124,4
Pertes de valeur	(3,3)	(3,4)
Clients et comptes rattachés nets	90,9	121,0

Les clients nets ont diminué de (30,1) millions d'euros au 30 juin 2009 dont 2,8 millions d'euros sont dus à des effets de périmètre, 0,6 millions d'euros sont dus à des effets de change et (13,5) millions d'euros sont dus à la mise en place d'un financement par affacturage permettant de réduire le délai d'encaissement des créances clients ; à périmètre et taux de change constants, les clients sont en baisse de (33,5) millions d'euros (-27,6 %).

NOTE N° 12 CAPITAUX PROPRES

12.1 Composition du Capital Social

<i>En nombre d'actions (sauf mention contraire)</i>	Actions ordinaires
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier 2009	14 297 213
Augmentation de capital (en millions d'euros)	2,4
Nombre d'actions au 30 juin 2009	15 497 213
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	15 497 213
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0
Valeur nominale de l'action (en euros)	2
Actions de l'entité détenues par elle-même ou par ses filiales ou entités associées	58 098

GESTION DU CAPITAL

Au 30 juin 2009, le capital de Carbone Lorraine est de 30 994 426 euros divisé en 15 497 213 actions de 2 euros de nominal chacune. Le nombre de droits de vote est de 15 439 115, les titres auto-détenus étant dépourvus de droits de vote. Il n'existe pas de droits de vote doubles.

A notre connaissance, la répartition du capital est la suivante :

Institutionnels français :	35,5 %
Institutionnels autres pays :	36,5 %
Actionnaires individuels :	27,0 %
Actionnaires salariés :	0,7 %
Auto-détention :	0,3 %

Au cours de l'exercice 2007, la société a émis 114 000 bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) dans le cadre d'une opération d'émission d'obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) autorisée par l'assemblée générale du 24 mai 2007. Un BSAR donnant le droit de recevoir une action nouvelle ou existante, le nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice des BSAR est de 114 000 actions au maximum, représentant 0,71 % du capital.

En décembre 2008, le Groupe a émis 2 500 000 Bons d'Émission d'Actions (BEA) au profit de la Société Générale dans le cadre d'un Programme d'augmentation de capital par exercice d'options (PACEO) approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2008. Les BEA ont été souscrits par la Société Générale le 17 décembre 2008. Ils pourront être exercés, sur demande de Carbone Lorraine, pendant 2 ans par tranches correspondant à un nombre maximal de 400 000 actions par tranche. Le nombre total d'actions éventuellement émises à la fin des deux ans ne dépasserait pas 2,5 millions, soit 17,5 % du capital avant émission. Pour chaque tranche le cours d'émission serait fonction du cours de l'action du moment diminué d'une décote maximale de 10 %. Au cours des mois de mai et juin 2009, la Société a procédé au tirage de trois tranches successives de 400 000 actions. Ces trois tranches ont été émises respectivement au prix de 20,35 euros par action pour la première, 19,66 euros par action pour la seconde et 17,62 euros par action pour la troisième. Au total, la Société a procédé à l'émission de 1 200 000 actions nouvelles, représentant 8,4 % du capital initial, pour un montant de 22,3 millions d'euros.

Au 30 juin 2009, 58 098 actions, soit 0,32 % du capital, sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidités approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers et confié à Exane en tant que prestataire de service indépendant.

Au 30 juin 2009, les salariés du Groupe possèdent 119 914 actions, soit 0,75 % du capital auxquels s'ajoutent 663 401 options de souscription qui représentent, si elles étaient totalement levées, 4,18 % du capital actuel. Les plans d'options mis en œuvre par le Groupe sont basés sur un prix d'exercice déterminé sans décote, la levée d'options étant soumise à des conditions d'exercice liées aux résultats futurs du Groupe. De ce fait le Groupe s'assure d'une convergence d'intérêt entre ses actionnaires et ses managers.

Le Groupe a par ailleurs mis en œuvre une politique d'actions gratuites qui a pour objet de fidéliser les jeunes managers du Groupe. Les bénéficiaires des attributions d'actions gratuites sont différents des bénéficiaires d'options de souscription d'actions. L'exercice des actions est conditionné à leur présence dans le Groupe en fin de période d'acquisition. Au 30 juin 2009, le nombre d'actions gratuites existantes (en tenant compte des annulations) est de 116 778 représentant 0,73 % du capital actuel.

L'assemblée générale de la Société du 19 mai 2009, dans sa quatrième résolution, a décidé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société de la totalité du dividende afférent aux titres dont il est propriétaire. En date du 19 mai 2009, le directoire a arrêté le prix d'émission des actions nouvelles à 18,38 euros. Par décision en date du 7 juillet 2009, le directoire a pris acte qu'à l'issue de la période d'option, 10 378 929 droits ont été réinvestis en actions nouvelles de la Société et a décidé de procéder à l'émission de 355 484 actions nouvelles de deux euros de nominal chacune.

Le Groupe n'a pas eu jusqu'à présent de démarche de rachat d'actions car il réserve sa trésorerie à sa politique d'acquisitions ciblées.

Durant le premier semestre 2009, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Ni la Société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Au titre des paiements fondés sur des actions, les plans postérieurs au 7 novembre 2002, ont été évalués conformément à IFRS 2.

12.2 Réserves

Une créance fiscale de 3,2 millions d'euros relative à une demande de remboursement de précompte a été reconnue en capitaux propres. Les risques attachés à cette créance ont été transférés sans recours à un organisme bancaire par l'émission d'un emprunt obligataire à remboursement conditionnel. De ce fait, l'actif et le passif ont été déconsolidés.

NOTE N° 13 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

En millions d'euros	30 juin 2009		31 déc. 2008	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
- provision pour restructuration	0,1	0,1	0,1	0,1
- provision pour litiges	42,8	2,5	42,7	2,8
- autres provisions	0,2	0,1	0,4	0,1
Total	43,1	2,7	43,2	3,0

En millions d'euros						Écart de conversion	30 juin 2009
Courant et non courant	31 déc. 2008	Constitutions	Emplois	Autres			
- provision pour restructuration	0,2						0,2
- provision pour litiges	45,5	(0,2)	(0,2)		0,2		45,3
- autres provisions	0,5		(0,1)	(0,1)			0,3
Total	46,2	(0,2)	(0,3)	(0,1)	0,2		45,8

Au 30 juin 2009, les provisions pour litiges couvrent :

- > l'intégralité de l'amende infligée au Groupe par l'administration européenne (42,8 millions d'euros),
- > les procès civils aux États-Unis (1,3 million d'euros),
- > et un litige avec le Department of Commerce US pour 0,9 million d'euros concernant des licences d'exportation.

Concernant la procédure européenne, le tribunal a confirmé en appel la première décision. Le Groupe a déposé en décembre 2008 une requête en pourvoi auprès de la Cour de Justice de la Communauté Européenne. La provision correspondante est donc classée en provision non courante. Nous rappelons que, en garantie de la procédure d'appel auprès du Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes, le Groupe a effectué en 2005 une avance de 20 millions d'euros sur un compte bloqué auprès de la Commission européenne, comptabilisée en autres actifs financiers non courants.

Concernant les procès civils aux États-Unis, la provision s'élève à 1,3 million d'euros destinée à couvrir les actions intentées au niveau fédéral par certains clients équipementiers automobiles qui sont sortis de la procédure de class action fédérale et ont introduit une demande d'indemnisation spécifique des clients opt-out. Le Groupe estime que cette action est sans fondement juridique. Cette appréciation est étayée par une décision du 9 août 2007 du juge américain rejetant la recevabilité juridique de la demande en ce qui concerne le cartel mondial, limitant ainsi l'action des clients opt-out aux ventes aux États-Unis. Cette décision les a conduits à intenter une action en Angleterre. Le Groupe estimant les arguments des clients opt-out non fondés, a donc maintenu la provision au niveau initial résultant de l'accord transactionnel d'août 2004.

Aucun autre passif éventuel significatif n'a été identifié au 30 juin 2009.

NOTE N° 14 AVANTAGES DU PERSONNEL

Les principaux plans de retraite du groupe Carbone Lorraine constituent des régimes à prestations définies, incluant notamment les indemnités de fin de carrière et sont situés aux États-Unis (26 % des engagements), au Royaume-Uni (26 % des engagements), en France (22 % des engagements) et en Allemagne (14 % des engagements).

Les engagements du Groupe ont été évalués, au 31 décembre 2008, avec l'aide d'actuaire indépendants et en application d'IAS 19. Les engagements, les actifs de couverture et la charge au 30 juin 2009 ont été calculés en projetant l'évaluation du 31 décembre 2008.

Les taux utilisés pour les principaux pays sont résumés ci-dessous :

2008	Taux d'actualisation	Taux de rendement des actifs	Taux moyen d'augmentation des salaires	Taux d'inflation
France	5,35 %	4,0 %/4,25 %	2,5 %	2,0 %
Allemagne	5,35 %	Non applicable	2,5 %	2,0 %
Etats-Unis	6,0 %	6,75 %	Non applicable	Non applicable
Royaume-Uni	6,0 %	6,75 %	3,75 %	3,0 %

RAPPROCHEMENT ENTRE LES ACTIFS ET LES PASSIFS COMPTABILISES

En millions d'euros

	30 juin 2009	31 déc. 2008
Dette actuarielle (engagement)	93,1	94,7
Valeur des actifs de couverture	(44,4)	(44,2)
Écarts actuariels non comptabilisés	(11,6)	(14,1)
Coût des services passés non comptabilisés (droits non acquis)	(1,4)	(1,5)
Montant net comptabilisé	35,7	34,9

ENGAGEMENTS NETS DU GROUPE AU 30 JUIN 2009 PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total 30 juin 2009
Dette actuarielle (engagement)	20,1	12,6	24,3	23,9	12,2	93,1
Valeur des actifs de couverture	(4,5)		(13,6)	(19,3)	(7,0)	(44,4)
Écarts actuariels non comptabilisés	(0,5)	0,6	(5,7)	(4,0)	(2,0)	(11,6)
Coût des services passés non comptabilisés (droits non acquis)	(1,1)		(0,3)			(1,4)
Montant net comptabilisé	14,0	13,2	4,7	0,6	3,2	35,7

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS DU GROUPE

En millions d'euros

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
31 décembre 2008	19,5	12,6	29,5	20,9	12,2	94,7
Montants versés		(0,5)	(0,9)	(0,2)	(0,8)	(2,4)
Charges comptabilisées	0,9	0,4	1,5	0,7	0,7	4,2
Écart de change			(0,9)	2,5	0,4	2,0
Gains et pertes actuariels	0,1	0,2			(0,2)	0,1
Autres mouvements	(0,4)	(0,1)	(4,9)		(0,1)	(5,5)
30 juin 2009	20,1	12,6	24,3	23,9	12,2	93,1

ÉVOLUTION DES ACTIFS DE REGIME

En millions d'euros

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
31 décembre 2008	4,5		16,7	16,7	6,3	44,2
Rendement des actifs			0,4	0,6	0,2	1,2
Contribution employeur	0,2	0,5			0,3	1,0
Contribution employés						0,0
Paiement des prestations	(0,2)	(0,3)				(0,5)
Écart de change		(0,2)	(0,5)	2,0	0,2	1,5
Autres mouvements			(3,0)			(3,0)
30 juin 2009	4,5	0,0	13,6	19,3	7,0	44,4

Selon l'estimation des actuaires, la charge comptabilisée au 30 juin 2009 au titre de ces dispositifs est de 3,3 millions d'euros contre 3,4 millions d'euros en 2008 et se décompose ainsi :

En millions d'euros

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total 30 juin 2009	Total 30 juin 2008
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,4		0,9	0,1	0,4	1,8	1,7
Charge d'intérêt	0,4	0,3	0,8	0,7	0,3	2,5	2,6
Rendement attendu des actifs de couverture			(0,5)	(0,6)	(0,2)	(1,3)	(1,8)
Amortissement des pertes ou gains actuariels	0,1		0,2	0,1	0,1	0,5	0,5
Autres mouvements	(0,2)					(0,2)	0,4
Total de la charge de l'exercice	0,7	0,3	1,4	0,3	0,6	3,3	3,4

NOTE N° 15 ENDETTEMENT NET

STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT NET TOTAL AU 30 JUIN 2009

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2009	31 déc. 2008
Emprunts à long terme et moyen terme	278,5	297,6
Passifs financiers courants	28,4	39,2
Comptes courants financiers	1,9	1,3
Concours bancaires courants	35,4	18,3
Actifs financiers courants	(3,7)	(0,5)
Endettement brut total	340,5	355,9
Actifs financiers de trading	(7,4)	(3,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(56,7)	(46,8)
Trésorerie	(64,1)	(50,0)
Endettement net total	276,4	305,9

L'endettement net total consolidé s'élève fin juin 2009 à 276,4 millions d'euros, contre 305,9 millions d'euros fin 2008 et 214,8 millions d'euros fin juin 2008.

RAPPROCHEMENT ENTRE LES VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT NET AU BILAN ET LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 09	30 juin 08 retraité
Endettement 31 décembre N-1	305,9	191,8
Flux exploitation courante après impôts	(23,4)	13,8
Flux des restructurations	0,2	0,3
Flux nets des variations de périmètre	(1,9)	(25,8)
Flux de trésorerie hors exploitation*		0,0
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités poursuivies	(25,1)	(11,7)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités cédées ou arrêtées	7,1	5,6
Augmentation de capital reçue et autres augmentations des capitaux propres	(25,5)	(0,3)
Dividendes versés	0,1	12,8
Intérêts payés	5,2	6,4
Écart de conversion et divers	0,9	(4,4)
Variation de périmètre	7,8	1,3
Autres variations		13,3
Endettement 30 juin N	276,4	214,8

COVENANTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2009

Au titre de ses différents emprunts confirmés, Carbone Lorraine doit respecter un certain nombre d'obligations, usuelles dans ces types de contrat. En cas de non-respect de certaines d'entre elles, les banques ou les investisseurs (pour les placements privés américains) peuvent obliger Carbone Lorraine à rembourser par anticipation les emprunts concernés. Par le biais des clauses de défauts croisés, le remboursement anticipé sur un emprunt significatif peut entraîner l'obligation de rembourser immédiatement d'autres emprunts.

Carbone Lorraine doit respecter les covenants financiers suivants au 30 juin et au 31 décembre de chaque année :

COVENANTS* FINANCIERS (COMPTES CONSOLIDÉS)

<i>En millions d'euros</i>	Endettement net / EBITDA	Endettement net / fonds propres	EBITDA/ intérêts nets
Ratios des covenants			
Crédit syndiqué Groupe	< 3,35	< 1,3	-
Placement privé américain	< 3,35	< 1,3	> 3
OBSAAR	-	< 1,35	-
Crédit syndiqué Chine		< 1,35	
Ratios constatés au 30 juin 2009			
Crédit syndiqué Groupe	3,06	0,76	
Placement privé américain	3,06	0,76	8,81
OBSAAR		0,78	
Crédit syndiqué Chine		0,76	
Ratios constatés au 31 décembre 2008			
Crédit syndiqué Groupe	2,73	0,93	
Placement privé américain	2,73	0,93	12,07
OBSAAR		0,93	
Crédit syndiqué Chine		0,93	

* Méthode de calcul des covenants : conformément aux règles comptables, l'endettement net figurant dans les comptes utilise les cours de clôture pour calculer la contre-valeur en euros des dettes en monnaies étrangères. Pour le seul calcul du ratio « endettement net/ EBITDA », l'endettement net doit être recalculé au cours moyen euro/USD de la période en cas d'écart de plus de 5 % entre le cours moyen et le cours de clôture. Pour le calcul des covenants au 30 juin, l'EBITDA ou excédent brut d'exploitation est par convention l'EBITDA constaté sur les 6 premiers mois de l'année, multiplié par 2.

Il n'existe pas d'emprunt ni de dette de montant significatif couverts par des sûretés réelles ou par des tiers au 30 juin 2009.

VENTILATION PAR DEVISE DES TIRAGES SUR LIGNES DE CREDIT ET EMPRUNTS CONFIRMES A LONG ET MOYEN TERME Y COMPRIS LA PART A COURT TERME AU 30 JUIN 2009

Les créances et dettes liées à l'exploitation ont toutes une durée inférieure à un an ; la ventilation des dettes financières par échéance est donnée ci-dessous.

En millions d'euros

	Total	< 1 an	> 1 et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts en USD	113	6,6	103,6	2,8
Emprunts en EUR	107,0	-	94,0	13,0
Emprunts en GBP	33,0	26,1	4,2	2,7
Emprunts en RMB	46,3	40,3	6,0	
Total	299,3	73,0	207,8	18,5
Amortissement coût d'émission au TEG*	-1,7			
Valorisation dérivés taux	2,3			
Total	299,9			

* Taux effectif global

Sur les 207,7 millions d'euros dont l'échéance est comprise entre 1 et 5 ans, 197,8 millions d'euros ont une maturité supérieure à 3 ans au 30 juin 2009.

REPARTITION DE L'ENDETTEMENT NET TOTAL AU 30 JUIN 2009

En devises	%
EUR	41,8
USD	29,6
RMB	14,5
GBP	11,6
Autres	2,5

En taux	%
Fixe	30,3
Variable	69,7

<i>En millions d'euros</i>	Total	Dont échéance < 5 ans	Dont échéance > 5 ans
Dettes financières	344,2	325,6	18,6
Actifs financiers	(67,8)	(67,8)	-
Position nette avant gestion	276,4	257,8	18,6
Dettes à taux fixe	83,7	65,1	18,6
Position nette après gestion	192,7	192,7	-

À endettement et change constant par rapport au 30 juin 2009 et tenant compte des *swaps* en portefeuille, une augmentation de 100 points de base des taux variables augmenterait les charges financières annuelles de 1,9 millions d'euros environ.

NOTE N° 16 JUSTES VALEURS

Les tableaux suivants indiquent la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan :

Au 30 juin 2009

Rubriques au bilan et classes d'instrument	Note	Catégories comptables				Passif au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe
		Actifs évalués à la juste valeur par P&L	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances			
Titres de participation non cotés	9			20,2			20,2	20,2
Autres actifs financiers non courants et dérivés actifs	3/15				29,3		29,3	29,3
Actifs financiers non courants		0,0	0,0	20,2	29,3	0,0	49,5	49,5
Créances clients	11				90,9		90,9	90,9
Actifs financiers courants	15				3,7		3,7	3,7
Autres actifs courants					10,4		10,4	10,4
Actifs financiers de trading	15			7,4			7,4	7,4
Actifs financiers courants		0,0	0,0	7,4	14,1	0,0	21,5	21,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	56,7					56,7	56,7
Emprunts bancaires	15					(278,5)	(278,5)	(278,5)
Comptes courants financiers	15					(1,9)	(1,9)	(1,9)
Concours bancaires courants	15					(35,4)	(35,4)	(35,4)
Passifs financiers courants	15					(28,4)	(28,4)	(28,4)
Emprunts et dettes financières	15	0,0	0,0	0,0	0,0	(344,2)	(344,2)	(344,2)
Dettes fournisseurs						(48,1)	(48,1)	(48,1)
Valeur comptable par catégories		56,7	0,0	27,6	134,3	(392,3)	(173,7)	(173,7)

Au 31 décembre 2008

Catégories comptables

Rubriques au bilan et classes d'instrument	Note	Catégories comptables					Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe
		Actifs évalués à la juste valeur par P&L	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passif au coût amorti		
Titres de participation non cotés	9			69,1			69,1	69,1
Autres actifs financiers non courant et dérivés actifs	3/15	2,8			23,8		26,6	26,6
Actifs financiers non courants		2,8	0,0	69,1	23,8	0,0	95,7	95,7
Créances clients	11				121,0		121,0	121,0
Actifs financiers courants	15				0,5		0,5	0,5
Autres actifs					9,5		9,5	9,5
Actifs financiers de trading	15			3,2			3,2	3,2
Actifs financiers courants		0,0	0,0	3,2	10,0	0,0	13,2	13,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	46,8					46,8	46,8
Emprunts bancaires	15					(297,6)	(297,6)	(297,6)
Comptes courants financiers	15					(1,3)	(1,3)	(1,3)
Concours bancaires courants	15					(18,3)	(18,3)	(18,3)
Passifs financiers courants	15					(39,2)	(39,2)	(39,2)
Emprunts et dettes financières		0,0	0,0	0,0	0,0	(356,4)	(356,4)	(356,4)
Dettes fournisseurs						(72,0)	(72,0)	(72,0)
Valeur comptable par catégories		49,6	0,0	72,3	154,8	(428,4)	151,7	151,7

NOTE N° 17 AUTRES CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Les autres charges et produits non courants se décomposent de la manière suivante :

En millions d'euros	30 juin 09	30 juin 08 retraité
Cession freins frittés		14,0
Transferts / restructurations	(0,2)	(0,4)
Amende UE et procès civils aux États-Unis	(0,6)	(0,5)
Autres	(0,5)	(0,5)
Total	(1,3)	12,6

Au 30 juin 2009, les charges et produits non courants s'établissent à (1,3) millions d'euros ; ils incluent pour l'essentiel

> les coûts liés aux procédures en cours avec la Communauté Européenne et dans le cadre des actions civiles aux États-Unis pour (0,6) million d'euros.

A fin juin 2008, les charges et produits non courants s'établissent à 12,6 millions d'euros ; ils incluent pour l'essentiel :

- > la plus-value réalisée sur la cession de l'activité freins frittés de 14 millions d'euros ;
- > les coûts liés à la procédure en cours auprès de la Communauté Européenne et dans le cadre des actions civiles aux États-Unis pour (0,5) million d'euros ;
- > les coûts de transfert d'immobilisations et d'autres coûts suite à la réorganisation des sites Protection Electrique pour (0,4) million d'euros ;
- > la constatation d'une dépréciation sur les titres de la filiale chinoise, AVO Kunshan pour (0,2) million d'euros ; cette société a débuté son exploitation en 2004.

NOTE N° 18 INFORMATION SECTORIELLE

RESULTAT OPERATIONNEL

En millions d'euros	Systèmes et Matériaux Avancés (SMA)		Systèmes et Composants Electriques (SCE)		Total des activités poursuivies		
	30 juin 09	30 juin 08 retraité	30 juin 09	30 juin 08 retraité	30 juin 09	30 juin 08 retraité	
Chiffre d'affaires							
Ventes externes	134,2	130,8	168,9	191,0	303,1	321,8	
Répartition du chiffre d'affaires	44,3 %	40,6 %	55,7 %	59,4 %	100,0 %	100,0 %	
Résultat opérationnel courant sectoriel	17,6	22,7	17,9	27,5	35,5	50,2	
Marge opérationnelle courante sectorielle*	13,0 %	17,4 %	10,6 %	14,4 %	11,7 %	15,6 %	
Charges et produits non courants sectoriels	(0,5)	13,9	(0,9)	(0,7)	(1,4)	13,2	
Résultat opérationnel sectoriel	17,1	36,6	17,0	26,8	34,1	63,4	
Marge opérationnelle sectorielle*	12,7 %	27,9 %	10,1 %	14,0 %	11,2 %	19,7 %	
					Dépenses non allouées	(6,5)	(8,2)
					Résultat opérationnel des activités poursuivies	27,6	55,2
					Marge opérationnelle des activités poursuivies	9,1 %	17,2 %
					Résultat financier	(5,7)	(6,0)
					Impôts courants et différés	(6,2)	(14,4)
					Résultat net des activités poursuivies	15,7	34,8

* Marge opérationnelle sectorielle = résultat opérationnel / ventes externes sectorielles.

REPARTITION DES AMORTISSEMENTS CONSTATES PAR SECTEUR

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2009				30-juin-2008 retraité			
	SMA	SCE	Frais centraux	Total	SMA	SCE	Frais centraux	Total
Total	(10,7)	(5,0)	(0,1)	(15,8)	(7,5)	(4,2)	(0,2)	(11,9)

ACTIFS SECTORIELS

<i>En millions d'euros</i>	SMA	SCE	TOTAL	Opérations intra- groupe éliminées	30 juin 09
Immobilisations nettes (hors participations)	335,8	190,7	526,5		526,5
Valeur d'exploitation nette	89,4	67,4	156,8		156,8
Clients et acomptes reçus	52,8	66,1	118,9	(28,0)	90,9
Autres créances d'exploitation	12,4	10,5	22,9	(5,7)	17,2
Total des actifs sectoriels	490,4	334,7	825,1	(33,7)	791,4
Total des actifs non alloués					128,6
Total					920,0

PASSIFS SECTORIELS

<i>En millions d'euros</i>	SMA	SCE	TOTAL	Opérations intra- groupe éliminées	30 juin 09
Fournisseurs et acomptes payés	37,7	38,4	76,1	(28,0)	48,1
Autres passifs d'exploitation et passifs divers	47,7	28,8	76,5	(5,7)	70,8
Provisions non courantes et courantes	4,6	41,2	45,8		45,8
Avantages du personnel	12,0	23,7	35,7		35,7
Total des passifs sectoriels	102,0	132,1	234,1	(33,7)	200,4
Total des passifs non alloués					417,3
Total					617,7

NOTE N° 19 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Les frais de personnel du Groupe (incluant charges sociales, provisions pour retraite et indemnités de départ) s'élèvent à 99,7 millions d'euros en 2009 contre 103,8 millions d'euros en 2008.

À périmètre et changes constants, les frais de personnel diminuent de 10 %.

EFFECTIF MOYEN DES SOCIETES CONSOLIDEES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE*

Catégories	30 Juin 2009	%	30 juin 2008 retraité	%
France	1 441	27 %	1 438	26 %
Europe hors France (+ Tunisie)	928	17 %	944	17 %
Amérique du Nord (+ Mexique)	1 678	30 %	1 977	35 %
Asie	1154	21 %	982	17 %
Reste du monde	288	5 %	285	5 %
Total	5 489	100 %	5 626	100 %

* *Activités poursuivies*

À périmètre constant, l'effectif moyen diminue de 212 personnes.

NOTE N° 20 RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel détaillé en charges et produits par nature est présenté ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 09	30 juin 2008 retraité
Chiffre d'affaires produits	264,5	292,7
Chiffre d'affaires négoce	38,6	29,1
Chiffre d'affaires total	303,1	321,8
Autres revenus	3,0	2,6
Coûts des produits négoce	(28,1)	(25,8)
Coûts des matières premières	(57,5)	(62,9)
Charges sur autres revenus	(0,8)	(0,3)
Coûts de fabrication	(50,7)	(48,7)
Salaires	(98,4)	(100,7)
Intéressement et participation	(1,3)	(3,1)
Autres charges	(24,6)	(27,8)
Éléments financiers du résultat opérationnel (*)	(1,1)	(1,7)
Amortissements	(15,8)	(11,9)
Provisions		(0,2)
Pertes de valeur		0,0
Plus value cession freins		14,0
Résultat de cession d'immobilisations	(0,2)	(0,1)
Résultat opérationnel	27,6	55,2

NOTE N° 21 PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIERES

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 09	30 juin 08 retraité
Amortissement Frais émission emprunt	(0,2)	(0,1)
Intérêts payés sur la dette	(5,5)	(5,1)
Charges financières CT	(0,1)	(1,4)
Produits d'intérêts sur dépôts bancaires	0,1	0,6
Résultat Financier	(5,7)	(6,0)

Le résultat financier ci-dessus inclut les éléments suivants qui résultent d'actifs et passifs qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

Total produits d'intérêts sur les actifs financiers	(5,8)	(6,6)
Total produits d'intérêts sur les passifs financiers	0,1	0,6
Résultat Financier	(5,7)	(6,0)

Comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 09	30 juin 08 retraité
Variation de juste valeur des instruments de couverture de change	0,7	0,0
Variation de juste valeur des instruments de couverture de taux	0,1	(0,2)
Variation de juste valeur des instruments de couverture de matières	2,2	1,4
Impôts sur les variations comptabilisées en capitaux propres	(1,0)	(0,4)
Résultat Financier comptabilisé directement en capitaux propres, net d'impôt	2,0	0,8

NOTE N° 22 IMPOTS

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 09	30 juin 08 retraité
Impôts courants sur les bénéfices	(8,5)	(8,4)
Impôts différés d'exploitation	2,4	(5,8)
Impôts de distribution	(0,1)	(0,2)
Total impôts	(6,2)	(14,4)

Dans le Groupe, il existe :

- > un groupe d'intégration fiscale en France ;
- > un groupe d'intégration fiscale aux États-Unis ;
- > deux groupes d'intégration fiscale en Allemagne ;
- > et un groupe d'intégration fiscale au Japon.

Le taux d'impôt des activités poursuivies du Groupe est de 28 % contre 30 % en décembre 2008.

EXPLICATION DE LA CHARGE D'IMPOT

En millions d'euros

30 juin 2009

Résultat net des activités poursuivies	15,7
Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies	(6,2)
Total Charges (produits) d'impôts	(6,2)
Résultat taxable	21,9
Taux d'impôt courant en France	34,4 %
(Charge) produit d'impôt théorique (résultat taxable x taux d'impôt courant en France)	(7,5)
Différence taux d'impôt France/ juridictions étrangères	(0,9)
Opérations imposées à taux réduit	0,1
Différences permanentes	(0,3)
Effet de la limitation des impôts différés actifs	0,9
Autres	1,5
(Charge) produit d'impôt comptabilisé	(6,2)

Les montants d'actifs et de passifs d'impôts différés présentés au bilan sont les suivants :

En millions d'euros

30 juin 09

31 déc. 08

Actifs d'impôt différé	21,3	10,3
Passifs d'impôt différé	(9,2)	(6,1)
Position nette	12,1	4,2

L'évolution des impôts différés à fin juin 2009 est détaillée ci-dessous :

En millions d'euros*	31 déc. 08	Résultat	Ecart de conversion	Cession EMC	Autres	30 juin 09
Provisions pour avantages du personnel	7,3	0,1			(0,1)	7,3
Provisions pour restructuration	0,0					0,0
Amortissement des immobilisations	(16,2)	(0,8)	0,2		0,3	(16,5)
Provisions réglementées	(3,3)	0,1				(3,2)
Incidence des déficits	11,6	3,1		4,2	(1,6)	17,3
Pertes de valeur	0,7				(0,4)	0,3
Autres	4,1	(0,1)			2,9	6,9
Impôts différés au bilan – position nette	4,2	2,4	0,2	4,2	1,1	12,1

* (-passif / +actif)

Les impôts différés actifs ont été reconnus compte tenu de leur recouvrabilité ; les principaux pays concernés sont la France, l'Allemagne et les États-Unis.

Compte tenu des modalités de recouvrement de l'impôt différé, les impôts différés actifs sur les déficits de la société brésilienne n'ont pas été comptabilisés.

NOTE N° 23 RESULTAT PAR ACTION

Le calcul des résultats de base et dilué par action est présenté ci-dessous :

Activités poursuivies et activités cédées	30 juin 2009	30 juin 2008
Numérateur Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice)	13,3	33,1
Dénominateur Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	15 439 115	14 246 815
Effets des actions ordinaires dilutives : - options non exercées	732 801	424 595
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	16 171 916	14 671 410
Résultat de base par action (euros)	0,86	2,33
Résultat dilué par action (euros)	0,82	2,26

Activités poursuivies	30 juin 2009	30 juin 2008
Numérateur Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice)	15,2	34,3
Dénominateur Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	15 439 115	14 246 815
Effets des actions ordinaires dilutives : - options non exercées	732 801	424 595
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	16 171 916	14 671 410
Résultat de base par action (euros)	0,98	2,41
Résultat dilué par action (euros)	0,94	2,34

NOTE N° 24 DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2008, un dividende de 0,62 euro par action, soit un montant global de 8,9 millions d'euros a été décidé par l'assemblée générale. Il a été proposé aux actionnaires de recevoir ce dividende sous forme d'action.

NOTE N° 25 CONTRATS DE LOCATION

1 - CONTRATS DE LOCATION - FINANCEMENT

Valeur nette comptable par catégorie d'actifs

Néant.

2 - CONTRATS DE LOCATION SIMPLE EN TANT QUE PRENEUR

Échéancier des paiements minimaux

<i>En millions d'euros</i>	Total au 30 juin 2009	< à 1 an	> à 1 an	dont à 5 ans ou plus
Paiements minimaux	9,7	2,9	6,8	0,2

Les paiements minimaux représentent le montant des loyers immobiliers futurs certains jusqu'à l'échéance des baux avant éventuels renouvellements. Les contrats de baux ne contiennent pas de clause relative à des restrictions d'endettement ou de paiement de dividendes.

NOTE N° 26 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Le Carbone Lorraine SA est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par le Carbone Lorraine SA.

La société le Carbone Lorraine SA fait partie du groupe Carbone Lorraine qui comprend 96 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 36 pays.

Les transactions entre les sociétés consolidées du Groupe sont éliminées.

1 - RELATIONS AVEC LES SOCIETES NON-CONSOLIDEES

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec les sociétés non consolidées s'élève à 7,0 millions d'euros en 2009 (8,1 millions d'euros en 2008).

Au 30 juin 2009, les management fees et les frais administratifs facturés aux sociétés non consolidées par le Groupe (et venant en diminution des frais administratifs centraux) s'élèvent à 0,1 million d'euros (0,1 million d'euros en 2008).

Au 30 juin 2009, les créances d'exploitation du Groupe sur les filiales non consolidées s'élèvent à 3,4 millions d'euros et les passifs d'exploitation à 0,3 millions d'euros.

Au 30 juin 2009, les prêts en compte-courant consentis aux sociétés non consolidées par Le Carbone Lorraine SA s'élèvent à 0 million d'euros (0,1 million d'euros en 2008).

2 - REMUNERATIONS DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS (COMITE DIRECTEUR Y COMPRIS PRESIDENT DU DIRECTOIRE)

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2009	30 juin 2008
Salaires, bonus, avantages en nature et jetons de présence	1,0	1,2
Charges comptabilisées du régime de retraite sur-complémentaire ⁽¹⁾	0,3	0,7
Autres avantages à long terme	0,0	0,0
TOTAL	1,3	1,9

*(1) Les membres du Comité directeur bénéficient d'un régime de retraite sur complémentaire. Lors du Conseil d'administration du 25 juillet 2007, ce régime a été modifié comme suit :
Sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite, le régime garantit un sur complément de retraite plafonné en fonction de l'ancienneté de 10 % à 20 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 % du bonus maximum).
L'engagement actuariel a été évalué au 30 juin 2009 à 5,0 millions d'euros (5,4 millions d'euros au 31 décembre 2008).*

Les membres du Comité directeur ne bénéficient d'aucun autre avantage à long terme.

Le Président du Directoire du Groupe bénéficie, en cas de révocation de son mandat, d'une indemnité forfaitaire au maximum égale à 0,5 fois la rémunération totale brute qui lui aura été versée au titre des trente-six mois précédant la rupture, sous réserve de la réalisation de critères de performance.

Par ailleurs, ont été attribués aux membres du Comité directeur (y compris le Président du Directoire) les « Paiements fondés sur des actions » suivants :

> stock-options : 198 000 options de souscription d'actions ont été attribuées au Comité directeur (y compris le Président du Directoire) en 2007 et 2009 :

	Plan 2007 tranche 1
Date du Conseil d'administration	25 juillet 2007
Nombre total d'actions attribuées	75 000
Prix de souscription	57,24
Point de départ d'exercice des options	juillet 2011
Date d'expiration	juillet 2017

	Plan 2009 tranche 1
Date du Conseil d'administration	22 janvier 2009
Nombre total d'actions attribuées	123 000
Prix de souscription	18,90
Point de départ d'exercice des options	février 2013
Date d'expiration	février 2019

> actions gratuites : voir tableau de l'historique des attributions au Comité directeur (y compris le Président du Directoire) ci-dessous.

	Plan 2005 tranche 1
Date du Conseil d'administration	30 juin 2005
Nombre total d'actions attribuées	15 300
Cours de l'action à la date d'attribution	39,25
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	1 ^{er} juillet 2007
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	1 ^{er} juillet 2009

Aucune action gratuite n'a été attribuée au Comité directeur sur le plan 2008.

NOTE N° 27 ENGAGEMENTS HORS BILAN

A - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET PASSIFS

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2009	31 déc 2008	30 juin 2008
Engagements reçus			
Avals et cautions	0,2	0,1	0,1
Autres engagements reçus	1,3	0,9	1,9
TOTAL	1,4	1,0	2,0
Engagements donnés			
Dettes et engagements garantis par des sûretés réelles	0,3	0,3	0,3
Cautions et garanties de marché	18,8	16,5	13,8
Garanties de paiement sur acquisition	-	-	-
Autres garanties	49,4	48,6	43,5
Autres engagements donnés	3,1	7,3	3,8
TOTAL	71,5	72,6	61,4

Le tableau ci-dessus rassemble les engagements hors bilan du Groupe.

Nature

Le poste le plus important, d'un montant de 49,4 millions d'euros, est celui des autres garanties qui inclut une garantie de 24,5 millions d'euros (43 millions d'euros à l'origine) émise au bénéfice de la Commission européenne, et résultant de l'amende infligée en 2003 par la Commission européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications électriques pour laquelle le Groupe a déposé une nouvelle requête en pourvoi devant la Cour de Justice des Communautés Européenne. Cette garantie a permis au Groupe de surseoir au paiement de l'amende pendant la durée de la procédure. Ce poste inclut également une garantie de 16 millions d'euros couvrant les utilisations quotidiennes maximales des filiales dans le cadre du *cash-pooling* européen.

Maturité

Les engagements hors bilan d'une échéance supérieure à 1 an s'élèvent à 28,3 millions d'euros. Ils incluent la garantie liée au *cash-pooling* européen de 16 millions d'euros qui reste en vigueur tant que les accords de *cash-pooling* existent. Les « garanties de marché » sont généralement inférieures à 1 an, mises à part quelques garanties de marché dont la durée n'excède pas 3 ans. La garantie pour la Commission européenne de 24,5 millions d'euros a pour échéance décembre 2009. Cette échéance est éventuellement prorogable avec l'accord des banques garantes en fonction de la date de décision du tribunal.

Contrôle

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne du Groupe, les sociétés du Groupe ne sont pas habilitées à réaliser des opérations pouvant donner lieu à des engagements hors bilan sans approbation de la direction financière du Groupe et, le cas échéant, du directoire ou du conseil de surveillance. Certaines sociétés du Groupe ont toutefois la possibilité d'émettre, sans accord préalable et dans le cadre normal de leur activité, des garanties de marché d'un montant inférieur à 150 000 euros et d'une durée inférieure à 2 ans. Ces garanties sont mentionnées dans les documents remplis par les sociétés dans le cadre de la procédure de consolidation des comptes.

Cession de l'activité EMC

La cession EMC comporte un complément de prix à recevoir de 10 millions d'euros maximum. Ce complément est subordonné à la réalisation d'objectifs de résultat d'exploitation futurs.

À la connaissance de la Société, il n'a pas été omis d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

B - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Néant.

C - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

En France, les salariés bénéficient d'un droit individuel à la formation. Celui-ci n'a pas fait l'objet d'une provision, le Groupe ne disposant pas du recul nécessaire pour l'évaluer de manière fiable.

NOTE N° 28 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

NOTE N° 29 ARRETE DES COMPTES

Les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe établis à la date du 30 juin 2009 ont été arrêtés par le Directoire dans sa séance du 28 août 2009.

8.2.9 Rapport des Commissaires aux comptes sur L'information financière semestrielle 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Le Carbone Lorraine S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire dans un contexte, décrit dans la note 2-V de l'annexe des états financiers (paragraphe « Utilisation d'estimations »), caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2008. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 qui expose les changements de méthode de présentation faisant suite à l'application des normes IFRS 8 « Segments opérationnels » et IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris La Défense, le 28 août 2009

Neuilly-sur-Seine, le 28 août 2009

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG S.A.

Catherine Porta

Joël Assayah

Alain Penanguer

Associée

Associé

Associé

10. TABLE DE CONCORDANCE

	Pages du Document de référence 2008	Pages de Actualisation du Document de référence
1 - Personnes responsables	154, 155	3
2 - Contrôleurs légaux des comptes	86, 87, 109, 110, 148, 155	3, 4
3 - Informations financières sélectionnées	12	27 à 29
4 - Facteurs de risque	29, 32, 33, 112 à 116	12, 13
5 - Informations concernant Carbone Lorraine		
5.1 - Histoire et évolution de la Société	4 à 16	17 à 25
5.2 - Investissements	12, 20, 22, 45, 78	11, 12, 66
6 - Aperçu des activités		
6.1 - Principales activités	4, 5, 8, 9	27 à 29
6.2 - Principaux marchés	5, 7 à 8	27 à 29
7 - Organigramme	128 à 134	30
8 - Propriétés immobilières, usines et équipements	49, 50, 64, 82, 83, 97	
9 - Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 - Situation financière	41 à 86, 90 à 108	34 à 39
9.2 - Résultat d'exploitation	41, 90	34, 35
10 - Trésorerie et capitaux	21, 22, 44, 45, 72 à 74, 98 à 101	38, 39, 66 à 69
11 - Recherche et développement, brevets et licences	21, 49, 92, 97, 115	
12 - Informations sur les tendances	6, 24	25
13 - Prévisions ou estimations du bénéfice	-	25
14 - Organes d'administration et de direction		
14.1 - Composition des organes d'administration et de direction	128 à 134	13 à 15
14.2 - Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	128 à 133	15, 16
14.3 - Procédures de contrôle interne	142 à 147	
15 - Rémunération et avantages	69 à 71, 83, 96, 100, 101 à 103, 135 à 141	4 à 6, 9 à 11, 64, 65, 77, 78
16 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction	128 à 134, 142, 143	13 à 15
17 - Salariés		
17.1 - Effectifs	30, 31, 79, 103	73
17.2 - Participations et stock-options	96, 116 à 120, 138 à 140	5, 9 à 11, 78
17.3 - Accords de participation	119, 120, 138, 139, 140	5, 6
18 - Principaux actionnaires	121 à 123	7, 8, 62
19 - Opérations avec des apparentés	83, 84, 99, 104, 135 à 137	77
20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de Carbone Lorraine		
20.1 - Informations financières historiques	35 à 55, 90 à 97	34 à 39
20.2 - Informations financières proforma	35 à 55, 90 à 97	34 à 39
20.3 - États financiers	35 à 110	34 à 80
20.4 - Vérification des informations financières historiques annuelles / semestrielles	86, 87, 109, 110	81
20.5 - Date des dernières informations financières	14, 15, 16	17 à 24
20.6 - Informations financières intermédiaires et autres	14, 15, 16	17 à 25

20.7 - Politique de distribution des dividendes	14, 19	8
20.8 - Procédures judiciaires et d'arbitrage	115, 116	13
20.9 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale	24	25
21 - Informations complémentaires		
21.1 - Capital social	116, 128, 138 à 141	4 à 9, 61
21.1.1 – Capital souscrit	116, 128	4 à 6, 61
21.1.2 – Actions non représentatives du capital	-	-
21.1.3 – Actions détenues par l'émetteur	123 à 126	4, 62
21.1.4 – Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	119, 138, 139, 140	4, 5, 9, 62
21.1.5 – Conditions régissant les droits d'acquisition et/ou les obligations attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	123 à 127, 116 à 118	4 à 6, 62
21.1.6 – Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	127, 139, 140	8 à 11, 78
21.1.7 – Historique du capital	121 à 123, 127	7 à 11
21.2 - Acte constitutif et statuts	150 à 152	
21.2.1 – Objet social de l'émetteur	150	-
21.2.2 – Direction et surveillance	128 à 135	13 à 15
21.2.3 – Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'action	123 à 127	9
21.2.4 – Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	116 à 118	4 à 6
21.2.5 – Conditions régissant la manière dont les Assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	151	-
21.2.6 – Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	-	-
21.2.7 – Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	152	-
21.2.8 – Conditions pour la modification du capital	123 à 127	-
22 - Contrats importants	55, 56	-
23 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	86, 87, 109, 110, 119, 148	17, 81
24 - Documents accessibles au public	16, 155	1
25 - Informations sur les participations	36, 37, 64, 107	30 à 32, 60